

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2024-2030 OUTIL DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

PROJET DE PCAET
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14/11/2024



Liste des documents constituant le Plan Climat Air Energie Territorial de PMA

Diagnostic territorial

Stratégie territoriale

Programme d'actions

Outil de suivi et d'évaluation du PCAET

Évaluation Environnementale et Stratégique (EES)

Programme d'Actions sur la Qualité de l'Air – PAQA (loi LOM)

Étude l'opportunité Zone Faible Emission mobilité – ZFE (loi LOM)

Ce document a été réalisé par le bureau d'études GINGER BURGEAP pour le compte de Pays de Montbéliard Agglomération, en partenariat avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Pays de Montbéliard qui accompagnera PMA dans le suivi et l'évaluation du PCAET.

Date de réalisation : juillet 2024



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
1 Eléments de contexte.....	6
1.1 Un PCAET en voie de finalisation et à doter d'un suivi-évaluation.....	6
1.1.1 Un PCAET 2024-2030 en cours de finalisation.....	6
1.1.2 Un dispositif de suivi-évaluation du PCAET est obligatoire.....	6
1.2 Un besoin d'articulation avec les autres politiques publiques locales.....	6
1.2.1 Prise en compte du SRADDET.....	6
1.2.2 Un PCAET en interaction avec plusieurs documents-cadres de la CA.....	7
1.3 Un enjeu particulier avec la démarche COT de PMA.....	9
1.3.1 Rappel sur le programme national « Territoire en Transition ».....	9
1.3.2 Des indicateurs « Territoires en Transition » bien rodés.....	10
2 Analyse du PCAET au regard du suivi-évaluation.....	11
2.1 Repères sur le suivi et l'évaluation des PCAET.....	11
2.1.1 Le suivi et l'évaluation : deux activités aux finalités complémentaires.....	11
2.1.2 Le suivi et l'évaluation des PCAET.....	11
2.1.3 Indicateurs de réalisation, de résultats et d'impact.....	13
2.1.4 Une contribution à l'évaluation : l'observation territoriale.....	15
2.2 Bases d'indicateurs à mobiliser.....	16
2.2.1 Les indicateurs de l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial.....	16
2.2.2 Les éléments de suivi-évaluation déjà présents dans le projet de PCAET.....	17
2.2.3 Les indicateurs pertinents du référentiel TeT.....	19
3 Proposition d'un dispositif de suivi-évaluation optimisé.....	24
3.1 Proposition de jeu d'indicateurs.....	24
3.1.1 Principes adoptés pour le choix des indicateurs.....	24
3.1.2 Structure du jeu d'indicateurs.....	24
3.2 Recommandations pour l'organisation du suivi-évaluation et la mise en forme des indicateurs.....	25
3.2.1 Un suivi à 6 ans, 3 ans et 12 mois, avec des supports dédiés.....	25
3.2.2 Fiches de suivi des actions du PCAET.....	27
3.2.3 Tableau de bord.....	29
3.2.4 Outils numérique et ergonomie.....	32
LISTE DES SIGLES.....	34
BIBLIOGRAPHIE.....	35

ANNEXES

- Annexe 1. Indicateurs d'incidence des règles du Sraddet BFC
- Annexe 2. Grille du cadre de dépôt du PCAET
- Annexe 3. Liens entre orientations stratégiques du PCAET et axes de l'Ambition stratégique de transition écologique.
- Annexe 4. Indicateurs retenus par le SCoT
- Annexe 5. Exemple de fiche de suivi d'indicateur sur la plateforme TeT
- Annexe 6. Tableau d'indicateurs

FIGURES

Figure 1 : Calendrier des documents-cadres de PMA à enjeu écologique	8
Figure 2 : Les 4 phases de l'amélioration continue des démarches TeT.....	9
Figure 3 : Assiette de point correspondant au périmètre de responsabilité de PMA.....	10
Figure 4 : Suivi et évaluation d'un PCAET. (Source : DREAL Occitanie, 2021).....	12
Figure 5 : Diagramme de logique d'impact (ARGOS-RAEE, 2012).....	14
Figure 6 : Indicateurs du suivi et de l'évaluation. AREC Ile-de-France.....	14
Figure 7 : Croisement entre les actions du PCAET et les mesures du référentiel TeT-cae	22
Figure 8 : Structure du jeu d'indicateurs proposé par Ginger Burgeap.....	24
Figure 9 : Documents du système de suivi-évaluation	25

INTRODUCTION

Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) intègre depuis plusieurs années les enjeux environnementaux et écologiques à ses projets et politiques publics.

Les actions concernant le climat, l'air et l'énergie sont orientées et organisées par plusieurs documents cadres : projet de mandat, Ambition Stratégique de Transition Ecologique, SCoT, Contrat de Réussite de la Transition Ecologique, Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et Contrat d'Objectif Territorial Territoire en Transition (COT TeT ADEME).

Le présent document concerne l'articulation des dispositifs de suivi-évaluation de PCAET et du COT TeT.

Dans une première partie, on présente les principaux **éléments de contexte** (§1) avec une présentation sommaire du programme national Territoire en Transition et de la démarche en cours sur Pays de Montbéliard Agglomération.

Dans un deuxième temps, on procède à l'**analyse du PCAET** (§2) comprenant un croisement des actions PCAET et des mesures TETE-CAE.

Sur cette base, nous détaillons une **Proposition d'un jeu d'indicateurs PCAET optimisant le référentiel Territoire en Transition** (§3) assortie de recommandations pour l'organisation du suivi-évaluation et la mise en forme des indicateurs.

1 Éléments de contexte

Dans cette partie, on résume le processus d'élaboration du PCAET de (§1.1), avant de rappeler les articulations avec les autres politiques publiques locales (§1.2) puis d'expliquer les enjeux particuliers liant le PCAET et la démarche COT de PMA (§1.3).

1.1 Un PCAET en voie de finalisation et à doter d'un suivi-évaluation

1.1.1 Un PCAET 2024-2030 en cours de finalisation

Le Conseil communautaire du 28 juin 2018 a lancé la révision du Plan Climat Territorial (PCET) afin d'aboutir à un Plan Climat Air Energie Territorial sur le périmètre élargi de Pays de Montbéliard Agglomération. Un premier diagnostic a été établi en juin 2020. Le changement de mandature et la période COVID ayant perturbé le calendrier initial, il a été nécessaire de réaliser une mise à jour des données en 2023. La stratégie (objectifs chiffrés et orientations stratégiques) a été construite en 2023. Le programme d'actions est finalisé. L'arrêt du projet de PCAET est prévu pour septembre 2024.



1.1.2 Un dispositif de suivi-évaluation du PCAET est obligatoire

Ce PCAET devra répondre au cadre réglementaire. Ce dispositif est encadré par le Code de l'environnement dont l'article R-229-51 prescrit ce qui suit :

« IV. - **Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté.** Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. »

Chaque Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) doit être mis à jour tous les six ans et faire l'objet d'un rapport à mi-parcours au bout de trois ans. Ce bilan est le résultat d'un travail de suivi du PCAET, consistant à mesurer les évolutions des indicateurs et l'état d'avancement des actions au fil du temps, mais également d'évaluation de la démarche proposée et de ses résultats au regard des objectifs.

1.2 Un besoin d'articulation avec les autres politiques publiques locales

1.2.1 Prise en compte du SRADDET

Le PCAET doit « prendre en compte » les objectifs du SRADDET, figurant dans le rapport et constituant la stratégie. En d'autres termes, il ne doit pas s'écarter des orientations fondamentales sauf pour un motif tiré de l'intérêt général et dans la mesure où cet intérêt le justifie.

Le PCAET doit être « compatible¹ » avec les 40 règles du SRADDET, regroupées dans le fascicule des règles.

Selon le décret n°2016-1071 du 3 août 2016 relatif au SRADDET, le fascicule comprend les modalités et indicateurs de suivi de l'application et de suivi de l'incidence des règles générales du SRADDET. Les suivis de l'incidence sont au nombre de 14 (voir Annexe 1).

1.2.2 Un PCAET en interaction avec plusieurs documents-cadre



Dans le cadre de son **projet de mandat**, le Président de l'Agglomération souhaite que PMA soit une collectivité exemplaire qui conjugue à la fois développement économique et transition écologique. Cette synergie vise trois ambitions : préserver le territoire, mobiliser les atouts et les acteurs et attirer en renforçant l'attractivité. Pour ce qui concerne la transition écologique, cette ambition se décline par le pilotage de la stratégie par une vice-présidence dédiée et une direction de projets qui met en œuvre cette politique.



L'**Ambition de Transition Écologique** est une démarche d'organisation transversale. Elle comprend un volet interne en lien direct avec les directions de PMA et au titre des compétences et planifications de l'Agglomération (PDM, PLH, PLPD, SCOT...) ainsi qu'un volet territorial avec l'ensemble des acteurs du territoire. Les 6 axes stratégiques sont :

- Adopter l'acculturation et la concertation
- préserver et développer les ressources du territoire
- soutenir l'économie circulaire
- Encourager la rénovation énergétique
- Développer un mix énergétique
- Améliorer la qualité de la vie.



Le **SCoT du Pays de Montbéliard** établit une stratégie de développement territorial à l'horizon 2040. Il a été approuvé le 16 décembre 2021, Le SCoT se donne pour objectif de relever trois défis : le défi de l'attractivité économique ; le défi de l'amélioration du cadre de vie ; le défi de la performance environnementale.

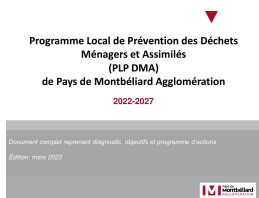
¹ Autrement dit, le PCAET peut s'en écarter à condition qu'il n'aille pas jusqu'à la remise en cause de ses options fondamentales.



Plan De Mobilité : Pays de Montbéliard Agglomération dispose de la compétence obligatoire "organisation de la mobilité". Le Plan De Mobilité (PDM) s'articule autour de 5 axes : renforcer les transports en commun et l'intermodalité ; développer l'usage des modes actifs ; rendre l'usage de la voiture plus vertueux ; informer, communiquer et suivre le PDM et enfin aller vers une mobilité intégrant les enjeux territoriaux et écologiques. Le PDM a été arrêté au conseil communautaire du 27/06/2024.



Le **Plan Local de l'Habitat (PLH)** a été adopté le 17 décembre 2020 pour la période 2021-2026. La rénovation thermique de l'habitat est annoncée comme étant un objectif prioritaire du Programme Local de l'Habitat, notamment par l'axe 4 du programme d'actions : « agir en faveur de la transition énergétique » (actions 11, 12 et 13).



Un **programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)** a été adopté par délibération le 16 mars 2023, ainsi qu'un règlement de collecte actualisé en 2023. Un rapport annuel sur les coûts et les performances du service est établi chaque année. Le PLPDMA prévoit de réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés, y compris recyclables.



Un **Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)** a été signé avec l'Etat en novembre 2021. Il précise les actions menées par l'Agglomération, les communes et leurs partenaires privés et associatifs. Il a permis de recenser tous les projets en cours et de créer une logique de territoire. Au total, entre 2022 et 2026, ce sont près de 400 projets qui sont prévus dans le Pays de Montbéliard, parmi lesquels environ 75 sont classés « structurants à l'échelle intercommunale » pour l'année 2022.

Figure 1 : Calendrier des documents-cadres de PMA à enjeu écologique

Pays de Montbéliard	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Projet de mandat 2020-2026																			
CRTE 2021-2023 et 2023-2026																			
Ambition Stratégique de TE																			
SCoT																			
PLH 2021-2026																			
PDU-PDM																			
PCAET																			

- Incite financièrement la mise en œuvre des politiques de Transition Écologique (75 000 € en phase 1 et jusqu'à 275 000 € en phase 2).

Pays de Montbéliard est entrée en phase 2 en mars 2024.

Une évaluation Climat-Air-Energie quantifiée sur 6 domaines

Le principe de l'évaluation Territoire En Transition est de définir le taux de réalisation par une collectivité, des mesures présentes dans son périmètre de responsabilité.

L'assiette, est définie pour la collectivité, sur la base de ses compétences institutionnelles. Les actions sont organisées en 6 domaines :

- 1-Planification du développement territorial ;
- 2-Patrimoine de la collectivité ;
- 3-Approvisionnement énergie, eau, assainissement ;
- 4-Mobilité ;
- 5- Organisation interne ;
- 6-Coopération, communication ainsi que 19 sous-domaines et 61 mesures.

Dans le cas de PMA, l'assiette est de 471 points répartis comme suit :

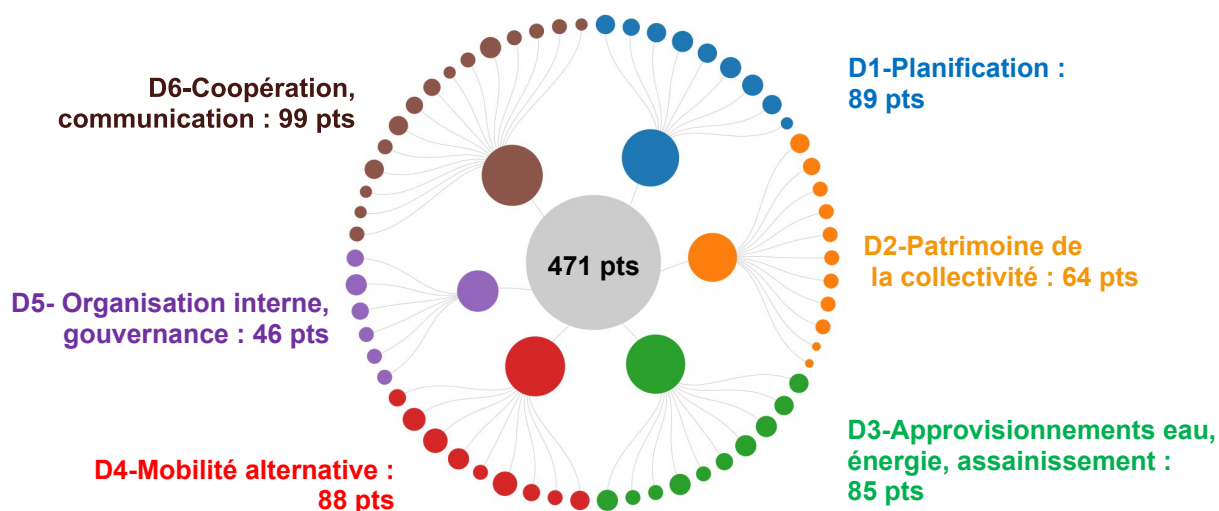


Figure 3 : Assiette de points correspondant au périmètre de responsabilité de PMA

1.3.2 Des indicateurs « Territoires en Transition » bien rodés

Le référentiel TeT mobilise également un jeu de plusieurs dizaines d'indicateurs. Il s'agit de :

- 63 indicateurs climat-air-énergie
- 35 indicateurs économie circulaire
- 23 indicateurs Contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Pour le dispositif de suivi-évaluation du PCAET, il est pertinent d'envisager de reprendre certains de ces indicateurs car :

- Ces indicateurs ont été définis et sélectionnés en raison de leur utilité, sur la base des retours des usagers, depuis près de 15 ans pour les plus anciens.
- Une partie de ces indicateurs sont des données standards, accessibles en open-data, en correspondance avec les attentes réglementaires.
- Chaque indicateur peut être renseigné sur la plateforme Territoires en Transitions avec des fonctionnalités très ergonomiques.

2 Analyse du PCAET au regard du suivi-évaluation

Dans cette partie, on précise d'abord les repères sur le suivi et l'évaluation des PCAET (§2.1). On examine ensuite les bases d'indicateurs à mobiliser (§2.2) avec un croisement exhaustif du PCAET et du référentiel Territoires en Transition.

2.1 Repères sur le suivi et l'évaluation des PCAET

2.1.1 Le suivi et l'évaluation : deux activités aux finalités complémentaires

Le terme de suivi-évaluation regroupe deux notions distinctes et complémentaires.

Suivi :

Le suivi est une activité qui a pour objectif de mesurer l'avancement de la mise en œuvre d'un projet ou d'une politique publique. C'est un outil de pilotage simple aux mains des agents et des décideurs qui fournit de précieuses indications sur le déroulement de l'action permettant d'apprécier son état d'accomplissement et de planifier des ajustements si nécessaire³.

Dans ce sens, le suivi est une des démarches indispensables d'une stratégie d'amélioration continue.

La mise en place d'un système de suivi implique :

- la définition de quelques indicateurs de réalisation et de résultats action par action,
- la création d'un tableau de bord intégrant l'ensemble des actions et leurs indicateurs
- la mise à jour régulière de ces derniers,
- leur analyse périodique pour analyser le degré d'avancement réalisé et les réajustements à faire.

Evaluation :

On rappelle d'abord qu'une évaluation répond généralement à trois finalités, non exclusives⁴ :

- une finalité démocratique, qui consiste à rendre compte de l'action publique, à communiquer sur ses résultats, ou à mobiliser les citoyens par une mise en débat public ;
- une finalité stratégique : adapter, réorienter la politique publique, améliorer la connaissance des besoins et des attentes, ou partager le diagnostic et les orientations avec les partenaires ;

³ARGOS, RAEE (2012). L'évaluation au service du pilotage d'un Plan Climat-Energie Territorial.

⁴ Société Française d'Evaluation (SFE)

- une finalité opérationnelle : clarifier les objectifs et les résultats à atteindre, s'accorder avec les opérateurs sur un diagnostic et des recommandations partagées, ou conduire le changement avec les agents chargés de la mise en œuvre du programme.

2.1.2 Le suivi et l'évaluation des PCAET

Dans le cas des PCAET, le suivi-évaluation est opéré sur un cycle de 6 ans comprenant un suivi en continu, un bilan à mi-parcours et une évaluation finale.

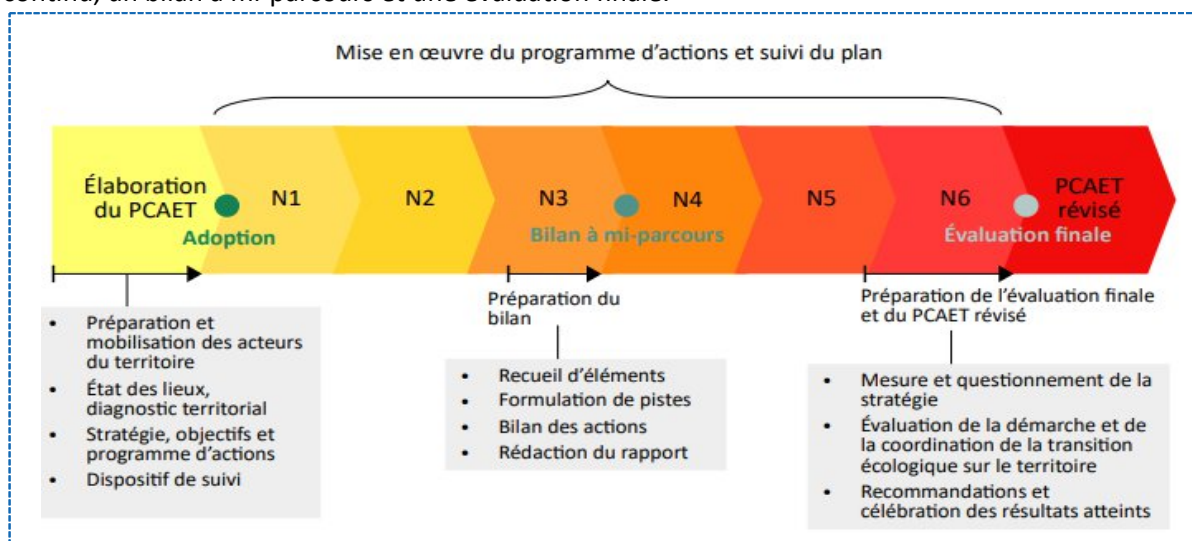


Figure 4 : Suivi et évaluation d'un PCAET. (Source : DREAL Occitanie, 2021)

🕒 Le suivi du PCAET

Le suivi est au service de l'évaluation du PCAET et vient l'alimenter. En tant que tel, le suivi des actions du PCAET a un objectif plus opérationnel, là où l'évaluation a un objectif stratégique.⁵ En effet, le suivi du PCAET vise à :

- Situer l'avancement du PCAET par rapport aux objectifs (opérationnels)
- Apprécier l'état de réalisation et de résultats directs des actions
- Permet de planifier des réajustements éventuels

Pour cela, les modalités sont :

- Mise en place d'un système d'information (monitoring)
- Examen régulier des ressources/réalisations/résultats pour analyser le degré d'avancement et prévoir des réajustements éventuels

🕒 L'évaluation du PCAET :

Au contraire du suivi, qui est au fil des actions, l'évaluation est un exercice ponctuel d'analyse qui va apporter une vision globale de la démarche et de son impact. L'évaluation a pour objectif d'apprécier ce qui a été réalisé, les résultats obtenus, et/ou encore les effets générés, afin de faire évoluer le

⁵ APCC-AMORCE (2022). Méthodologie de suivi de la mise en œuvre des politiques climat-air-énergie.

programme d'actions si besoin, et ce dans une logique d'amélioration continue. On peut ainsi la considérer comme une « critique » constructive.

Chaque évaluation a un objectif à définir. Elle peut par exemple vérifier :

- dans quelle mesure les objectifs ont été atteints ;
- si les moyens mis en œuvre (humains, techniques, financiers, administratifs) sont suffisants pour atteindre les objectifs.

L'évaluation permet :

- de dégager les clés de réussite (à reproduire), les difficultés (à anticiper ou contourner), les erreurs (à ne pas reproduire) ;
- de renforcer la connaissance des parties prenantes sur des sujets parfois complexes ;
- d'apprécier la qualité de la concertation et de la mobilisation.

Au final, elle aboutit à (re)préparer le terrain pour la suite, avec :

- des recommandations opérationnelles ;
- une révision éventuelle des priorités et de l'affectation des ressources ;
- une confirmation de la stratégie ou si besoin, sa redéfinition.

Enfin, l'évaluation permet de crédibiliser et de légitimer la démarche à travers les gages de transparence apportés par l'analyse extérieure.⁶

Le bilan à mi-parcours du PCAET

L'évaluation à mi-parcours se situe entre le suivi et l'évaluation. Elle consiste à :

- mesurer le taux d'avancement du programme d'actions
- mesurer le niveau atteint par les actions au regard de leurs objectifs opérationnels
- mesurer les moyens consacrés et s'assurer de leur efficience (rapport coût / efficacité)
- mesurer l'engagement de la collectivité et des acteurs du territoire⁷ »

2.1.3 Indicateurs de réalisation, de résultats et d'impact

Les actions du PCAET sont mises en place avec l'idée de contribuer à un **objectif stratégique**, qui est une situation souhaitée dans le futur ou une évolution vers cet état.

Les actions se traduisent par des activités des agents, élus ou partenaires de la collectivité : il s'agit des **réalisations**. Tenir à jour l'inventaire des réalisations est une part majeure du travail de suivi. Un nombre de réunions, un montant annuel de subvention sont des indicateurs de réalisation.

Les indicateurs de **résultat** s'intéressent aux conséquences des réalisations effectuées par les agents, élus ou partenaires de la collectivité. Par exemple le nombre de logements rénovés ou l'augmentation des déplacements en vélo.

⁶ ADEME (2024). Territoire & Climat, « Les objectifs de l'évaluation »

⁷ DREAL Nouvelle-Aquitaine (2021). Le bilan à mi-parcours des PCAET.

Les indicateurs **d'impact** agrègent les multiples résultats pour les mettre en perspective avec les grandes finalités (ex : diminution des émissions de GES du territoire, création d'emplois durables...).

La Figure 5 illustre cela pour le cas de 6 actions prévues en réponse à un objectif stratégique de « Réduire la consommation de carburant et les émissions de GES émis par les véhicules de service de la ville ».

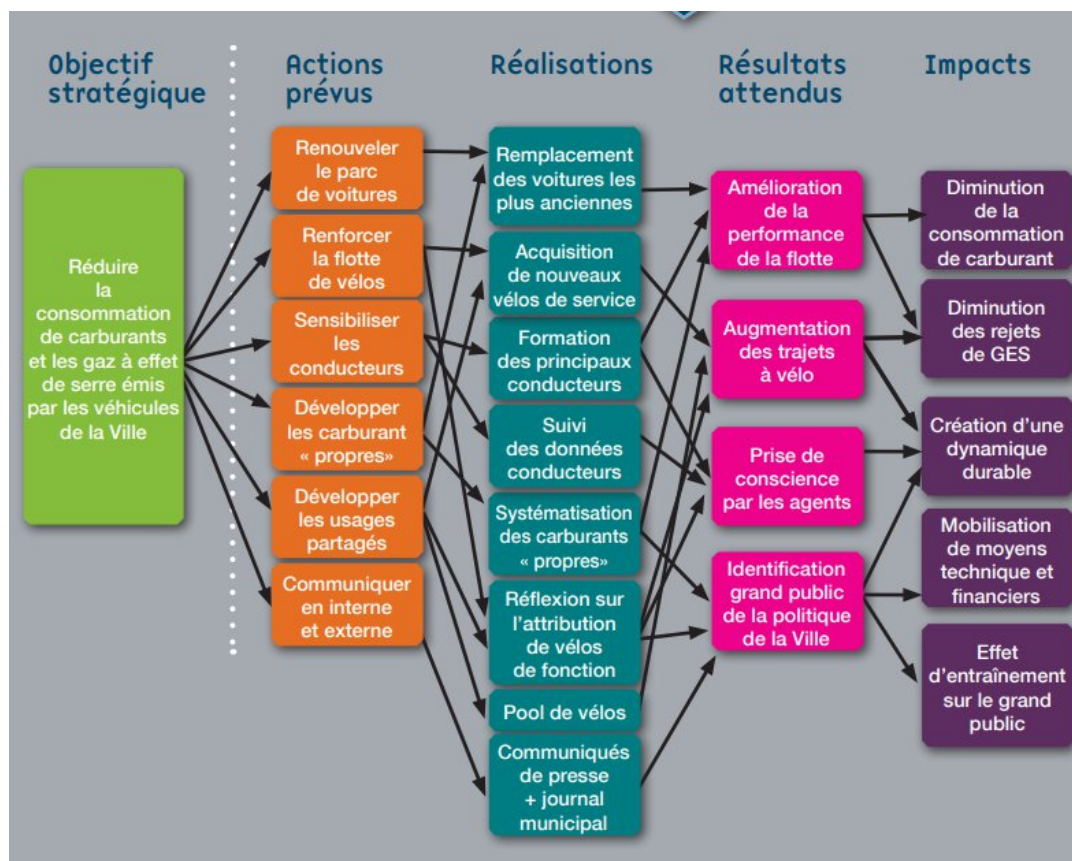


Figure 5 : Diagramme de logique d'impact (ARGOS-RAEE, 2012).

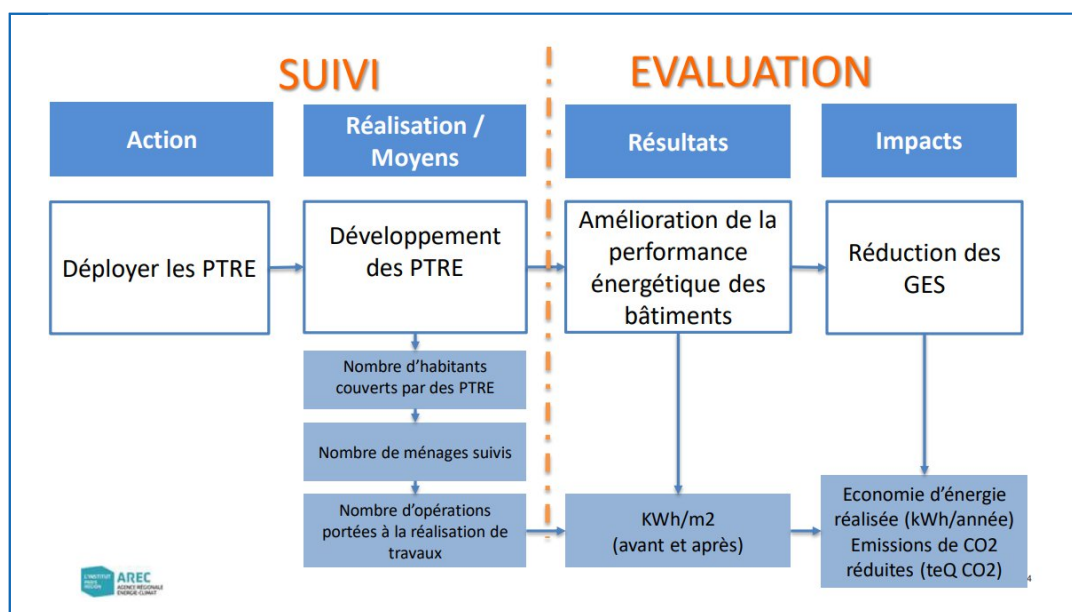


Figure 6 : Indicateurs du suivi et de l'évaluation. AREC Ile-de-France

Certains indicateurs peuvent être à la fois (ou tour-à-tour) des indicateurs de différentes catégories : ainsi la consommation d'énergie peut être un indicateur de contexte territorial, un indicateur de résultat pour certaines actions (rénovation, plan de sobriété) ou un indicateur d'impact (lorsque les chaînes de causalité sont établies).

La causalité est parfois difficile à établir entre une politique publique et une évolution du comportement climat-air-énergie du territoire car :

- Les dynamiques régionales et nationales sont parfois prépondérantes.
- Les acteurs locaux sont nombreux et une part d'entre eux agit en autonomie
- Entre la réalisation de l'action, l'effet réel sur le système énergétique et la traduction dans les données statistiques, le décalage peut être de plusieurs années.

Pour cette raison, comme le recommande les analyses des évaluations de PCAET, il est préférable de donner la priorité au bon suivi de la mise en œuvre des actions.

2.1.4 Une contribution à l'évaluation : l'observation territoriale

La compréhension des impacts des actions est conditionnée par la bonne compréhension du contexte et des dynamiques territoriales.

De la même façon que le diagnostic du PCAET oriente la stratégie et le plan d'actions, l'évaluation nécessite une compréhension apportée par l'observation territoriale.

L'observation territoriale permet de :

- connaître le contexte territorial du PCAET ;
- informer sur la situation ou sur des facteurs pouvant influencer le PCAET ;
- alerter les décideurs en cas de dégradation de la situation locale ou en cas d'amélioration positive.

Elle implique :

- le choix d'indicateurs de contexte sur la situation du territoire ;
- la mise à jour régulière des données ;
- l'analyse périodique des données ;
- le repérage des évolutions tendanciennes.

Les indicateurs apportant une information sur le contexte territorial peuvent, comme le fait l'ADEME⁸, être appelés indicateurs territoriaux.

Certains sont liés aux dynamiques démographiques, sociales, économiques ; d'autres sont en lien plus direct avec les questions air-énergie-climat.

Parmi ces derniers, on trouve notamment les indicateurs de diagnostic territorial demandés par le code de l'environnement en application de l'Arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, détaillés au paragraphe suivant.

2.2 Bases d'indicateurs à mobiliser

2.2.1 Les indicateurs de l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial

Le premier ensemble d'indicateurs est celui prescrit par l'Arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial⁹, soit :

- l'estimation des émissions de gaz à effet de serre du territoire selon les secteurs d'activité mentionnés à l'article 2 ainsi que l'année pour laquelle elles ont été comptabilisées ;
- l'estimation des émissions de chacun des polluants atmosphériques du territoire selon les secteurs d'activité mentionnés à l'article 2 ainsi que l'année pour laquelle elles ont été comptabilisées ;
- les consommations énergétiques du territoire selon les secteurs d'activité mentionnés à l'article 2 ainsi que l'année pour laquelle elles ont été comptabilisées ;
- la production des énergies renouvelables présentes sur le territoire selon les filières de production mentionnées au I de l'article R. 229-51 ainsi que l'année pour laquelle elle a été comptabilisée ;
- les domaines du territoire les plus vulnérables au changement climatique ¹⁰ ;

Ces indicateurs apparaissent dans la grille de dépôt du PCAET. Au total, 81 indicateurs territoriaux air-énergie-climat mobilisés :

- 8 indicateurs correspondant aux Emissions de GES du territoire pour chacun des 8 secteurs ;
- 8 indicateurs correspondant aux consommations énergétiques du territoire pour chacun des 8 secteurs ;
- 48 indicateurs correspondant aux 6 polluants émis sur le territoire pour chacun des 8 secteurs ;
- 3 Indicateurs correspondant à la séquestration nette de dioxyde de carbone pour (1) Forêt (2) Sols agricoles (terres cultivées et prairies) et (3) Autres sols ;

⁸ ADEME-Club STEP (2020). Indicateurs territoriaux climat-air-énergie. Lesquels choisir et comment les utiliser.

⁹ République Française (2016). *Arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial*.

¹⁰ Pour la vulnérabilité, il s'agit d'un inventaire, plus difficile à rattacher à des indicateurs.

- 7 indicateurs correspondant à la production d'Electricité de 7 filières (Eolien terrestre, Solaire photovoltaïque, Solaire, thermodynamique, Hydraulique, Biomasse solide, Biogaz, Géothermie) ;
- 5 indicateurs correspondant à la production de chaleur de 5 filières (Biomasse solide, Pompes à chaleur, Géothermie, Solaire thermique, Biogaz) ;
- 2 indicateurs correspondant à la production de Biométhane et Biocarburants.

Ces indicateurs territoriaux sont pour la plupart suivi par les observatoires régionaux climat-air-énergie, dont OPTEER.

Bien qu'encadré par la loi, le suivi et l'évaluation du PCAET n'est pas une simple contrainte réglementaire de production d'indicateurs. Cette démarche donne l'opportunité aux collectivités de consolider la stratégie préalablement élaborée, mais aussi de la faire connaître des différentes parties prenantes : élus, administrés, techniciens, partenaires¹¹...

¹¹ Intercommunalités de France (2023). État des lieux 2023 des PCAET : comment suivre et évaluer le plan climat-air-énergie territorial ?

2.2.2 Les éléments de suivi-évaluation déjà présents dans le projet de PCAET

La seconde source d'indicateurs est le projet de PCAET à mi-juin 2024.

Le rapport de stratégie définit des orientations ainsi que des objectifs chiffrés. Ces derniers concernent presque exclusivement les impacts finaux (ex : baisse des émissions de GES de tel secteur de x%). Les indicateurs territoriaux conformes à l'arrêté de 2016 sont donc un miroir suffisant pour les objectifs définis par la Stratégie du PCAET. Si la stratégie contenait des objectifs opérationnels quantifiés (ex : rénovation de x milliers de m2 de bâtiments publics, Rénovation de x centaines de logements), des indicateurs de réalisations ou de résultat pourraient être intégrés.

Le projet de PCAET comporte également un programme d'actions. La version établie le 11/06/2024 par PMA comporte des premières propositions d'indicateurs formulées par les services.

Sur les 35 fiches-actions, 18 comportent une proposition d'indicateur, avec un total de 57 indicateurs¹².

Action 1 : Mise en mouvement des acteurs du territoire	3
Action 2 : Impulser les transitions : quels leviers pour agir ?	7
Action 3 : L'évènementiel et la culture comme vecteur de transition écologique	2
Action 4 : Réduire et valoriser les déchets de l'administration et être exemplaire en matière d'éco-responsabilité de la commande publique	1
Action 6 : Favoriser les mobilités alternatives à la voiture des agents de la collectivité	0
Action 7 : Assurer le pilotage de la politique climat – air – énergie	3
Action 8 : Action 8 - Suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique climat – air – énergie	0
Action 9 : Former et mobiliser les élus et les agents de l'Agglomération et des communes	5
Action 10 : Connaître et comprendre les enjeux de santé environnementale	3
Action 11 : Animation d'une dynamique d'acteurs de la santé environnement	0
Action 12 : Informer, former et communiquer sur les enjeux et risques de santé environnementale	0
Action 13 : Connaître et comprendre les enjeux de qualité de l'air	0
Action 14 : Agir et accompagner pour réduire les sources de pollution de l'air (intérieur/extérieur)	0
Action 15 : Informer, former et communiquer sur les enjeux de qualité de l'air	5

¹² Parmi les 17 fiches non dotées d'indicateurs, PMA prévoit de se rapprocher dans un deuxième temps des indicateurs de l'Ambition Stratégique de Transition Ecologique.

Action 16 : Optimiser l'efficacité des installations, encourager la réduction des consommations et sécuriser l'alimentation en eau potable	4
Action 17 : Optimiser la gestion des eaux pluviales et assurer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)	0
Action 18 : Améliorer l'efficacité énergétique des installations de collecte et d'épuration	2
Action 19 : Préserver la biodiversité à travers la gestion des espaces naturels	0
Action 20 : Espaces forestiers et adaptation au changement climatique	0
Action 21 : Lutter contre l'artificialisation, agir pour la désimperméabilisation des sols, et la végétalisation des milieux urbains	0
Action 22 : Adaptation du territoire aux changements climatiques	0
Action 23: Intégrer les enjeux climat, air, énergie, adaptation et résilience dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement	2
Action 24 : Accompagner la transformation des espaces mutables	0
Action 25 : Espaces agricoles et Projet Alimentaire Territorial	4
Action 26 : Apporter du conseil à la réhabilitation et à la construction globale et performante (optimisation des consommations d'énergie, amélioration du confort d'été, qualité de l'air intérieur...)	0
Action 27: Massifier la rénovation énergétique des logements individuels et collectifs. Lutter contre la précarité énergétique	0
Action 28 : Accompagner les entreprises dans la transition de leurs activités	3
Action 29 : Développer les énergies renouvelables	2
Action 30 : Développer l'économie circulaire sur le territoire	4
Action 31 : Valoriser les déchets organiques	7
Action 32 : Réemploi, réparation, nouvelles filières	0
Action 33 : Améliorer les transports collectifs et l'inter-modalité	0
Action 34 : Développer l'usage des modes actifs	0
Action 35 : Rendre l'usage de la voiture plus vertueux	0
	57
fiches-actions sans indicateurs	18

Les indicateurs présents dans le programme d'actions du 11/6 ont été analysés en considérant une balance coût/utilité¹³ puis :

- Retenus avec une éventuelle reformulation mineure
- Fusionnés ou agrégés dans un indicateur générique.
- Ecartés.

2.2.3 Les indicateurs pertinents du référentiel TeT

Croisement des actions PCAET et des mesures TeT-CAE

La troisième source d'indicateurs mobilisable est le jeu d'indicateurs du référentiel TeT. GINGER Burgeap a procédé au croisement des actions PCAET et des mesures TeT-CAE. Pour chacune des 35 actions, le tableau ci-dessous mentionne les mesures TeT-CAE en lien direct.

Intitulé des actions du PCAET 2024-2030 (version du 11/06/2024)	Mesures du référentiel TeT-cae en lien direct
Action 1 : Mise en mouvement des acteurs du territoire	• 6.1.1-Développer une stratégie partenariale multi-niveaux • 6.1.2-Renforcer la coopération au sein de l'intercommunalité • 6.1.3-Développer un plan de communication pour chaque cible du territoire • 6.5.1-Mobiliser la société civile en développant la concertation • 6.5.2-Inciter les citoyens et les relais d'opinions à une consommation responsable et limiter l'emprise de la publicité • 6.5.3-Développer des actions d'éducation et de sensibilisation dans les établissements scolaires et centres de petite enfance
Action 2 : Impulser les transitions : quels leviers pour agir ?	• Pas de mesure TeT en lien direct avec cette action
Action 3 : L'évènementiel et la culture comme vecteur de transition écologique	• Pas de mesure TeT en lien direct avec cette action
Action 4 : Réduire et valoriser les déchets de l'administration et être exemplaire en matière d'éco-responsabilité de la commande publique	• Pas de mesure TeT en lien direct avec cette action
Action 5 - Augmenter l'efficacité énergétiques et la part des énergies renouvelables des bâtiments publics	• 2.1.1-Mettre en place une comptabilité énergétique et des émissions de GES des bâtiments publics • 2.1.2-Elaborer une stratégie patrimoniale incluant un programme de rénovation • 2.1.3-Etre exemplaire sur les bâtiments publics neufs et rénovés • 2.2.1-Augmenter l'efficacité énergétique pour la chaleur et le rafraîchissement des bâtiments publics

¹³ Coût de mise à jour faible, ou en tout cas proportionné à son utilité en termes d'aide à la décision.

	• 2.2.2-Augmenter l'efficacité énergétique pour l'électricité des bâtiments publics • 2.2.3-Augmenter la part de consommation en énergies renouvelables et de récupération pour la chaleur et le rafraîchissement des bâtiments • 2.2.4-Augmenter la part de consommation en énergies renouvelables pour l'électricité des bâtiments publics • 2.2.5-Limiter les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments publics
Action 6 : Favoriser les mobilités alternatives à la voiture des agents de la collectivité	• 4.1.2-Promouvoir la mobilité durable en interne au sein de la collectivité
Action 7 : Assurer le pilotage de la politique climat – air – énergie	• 1.1.1-Définir la vision, les objectifs et la stratégie Climat-Air-Energie • 1.1.2-Réaliser le diagnostic Climat-Air-Energie du territoire • 5.1.2-Assurer le pilotage et le portage de la politique climat-air-énergie • 5.2.1-Financer la politique Climat Air Energie et réaliser une évaluation climat du budget
Action 8 : Action 8 - Suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique climat – air – énergie	• 5.1.4-Suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique climat-air-énergie
Action 9 : Former et mobiliser les élus et les agents de l'Agglomération et des communes	• 5.1.1-Organiser les ressources humaines pour mener la politique climat-air-énergie • 5.1.3-Former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques Climat Air Energie
Action 10 : Connaître et comprendre les enjeux de santé environnementale	• Pas de mesure TeT en lien direct avec cette action
Action 11 : Animation d'une dynamique d'acteurs de la santé environnement	• Pas de mesure TeT en lien direct avec cette action
Action 12 : Informer, former et communiquer sur les enjeux et risques de santé environnementale	• 6.5.2-Inciter les citoyens et les relais d'opinions à une consommation responsable et limiter l'emprise de la publicité
Action 13 : Connaître et comprendre les enjeux de qualité de l'air	• Pas de mesure TeT en lien direct avec cette action
Action 14 : Agir et accompagner pour réduire les sources de pollution de l'air (intérieur/extérieur)	• Pas de mesure TeT en lien direct avec cette action
Action 15 : Informer, former et communiquer sur les enjeux de qualité de l'air	• Pas de mesure TeT en lien direct avec cette action
Action 16 : Optimiser l'efficacité des installations, encourager la réduction des consommations et sécuriser l'alimentation en eau potable	• 2.3.2-Economiser l'eau dans les bâtiments publics • 3.3.1-Optimiser l'efficacité des installations d'eau potable (énergie et ressource)

Action 17 : Optimiser la gestion des eaux pluviales et assurer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)	• 3.3.3-Optimiser la gestion des eaux pluviales
Action 18 : Améliorer l'efficacité énergétique des installations de collecte et d'épuration	• 3.3.2-Optimiser le potentiel énergétique des systèmes d'assainissement
Action 19 : Préserver la biodiversité à travers la gestion des espaces naturels	• Pas de mesure TeT en lien direct avec cette action
Action 20 : Espaces forestiers et adaptation au changement climatique	• 6.4.2-Soutenir l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés
Action 21 : Lutter contre l'artificialisation, agir pour la désimperméabilisation des sols, et la végétalisation des milieux urbains	• 3.3.4-Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts
Action 22 : Adaptation du territoire aux changements climatiques	• 1.1.3-Réaliser un diagnostic de vulnérabilité et s'engager dans un programme d'adaptation au changement climatique du territoire • 2.3.3-Gérer sa voirie durablement (lien partiel)
Action 23 : Intégrer les enjeux climat, air, énergie, adaptation et résilience dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement	• 1.3.1-Utiliser les documents d'urbanisme pour assurer la mise en œuvre des objectifs climat-air-énergie et lutter contre l'artificialisation des sols • 1.3.2-Transcrire les enjeux climat-air-énergie et de préservation des ressources naturelles dans les opérations d'aménagement
Action 24 : Accompagner la transformation des espaces mutables	Pas de mesure TeT en lien direct avec cette action
Action 25 : Espaces agricoles et Projet Alimentaire Territorial	• 6.4.1-Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable
Action 26 : Apporter du conseil à la réhabilitation et à la construction globale et performante (optimisation des consommations d'énergie, amélioration du confort d'été, qualité de l'air intérieur...)	• 1.3.3-Accompagner et contrôler les travaux de construction et de rénovation • 6.2.1-Coopérer avec les acteurs professionnels du bâtiment et de l'immobilier • 6.2.3-Accompagner les particuliers pour la rénovation et la construction durable de leur logement (habitat individuel et collectif) • 6.2.4-Accompagner les acteurs du secteur tertiaire pour la rénovation et la construction durable de leurs locaux
Action 27 : Massifier la rénovation énergétique des logements individuels et collectifs. Lutter contre la précarité énergétique	• 1.2.4-Planifier la rénovation des bâtiments résidentiels et tertiaires et la construction durable sur le territoire • 6.2.2-Prévenir et lutter contre la précarité énergétique
Action 28 : Accompagner les entreprises dans la transition de leurs activités	• 6.3.2-Développer un tourisme durable

Action 29 : Développer les énergies renouvelables	• 1.2.1-Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur • 3.2.1-Récupérer la chaleur industrielle, pratiquer la cogénération, utiliser les réseaux de chaleur/froid comme vecteur • 3.2.2-Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables pour la chaleur et le rafraîchissement • 3.2.3-Augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire
Action 30 : Développer l'économie circulaire sur le territoire	Pas de mesure TeT en lien direct avec cette action
Action 31 : Valoriser les déchets organiques	• 3.3.5-Valoriser les déchets résiduels et les bio déchets
Action 32 : Réemploi, réparation, nouvelles filières	• 6.3.1-Favoriser les activités économiques durables • 6.3.3-Contribuer à l'innovation et l'excellence sur la thématique climat-air-énergie
Action 33 : Améliorer les transports collectifs et l'intermodalité	• 4.1.1-Promouvoir et suivre les pratiques multimodales sur le territoire • 4.3.3-Proposer une offre de transports publics attractive et de qualité • 4.3.4-Développer l'offre multimodale et l'intermodalité
Action 34 : Développer l'usage des modes actifs	• 4.3.1-Développer le réseau piétonnier • 4.3.2-Développer le réseau et les infrastructures cyclables
Action 35 : Rendre l'usage de la voiture plus vertueux	• 4.2.1-Elaborer et faire appliquer une politique de stationnement volontariste • 4.2.2-Réguler le trafic, réduire la vitesse et valoriser l'espace public

Figure 7 : Croisement entre les actions du PCAET et les mesures du référentiel TeT-cae

Pour chaque action PCAET proche d'une mesure TeT, nous examinerons quels sont les indicateurs TeT associés et envisagerons de les réemployer pour le suivi-évaluation de l'action PCAET en question.

Deux mesures du référentiel TeT CAE ne trouvent pas traitées dans le PCAET. L'une parce qu'elle est traitée par le Plan de Mobilité (1.2.2-Organiser les mobilités sur le territoire) et l'autre parce qu'elle est traitée par le PLPDMA (1.2.3-Définir et mettre en œuvre la stratégie de prévention et de gestion des déchets).

On notera que 4 mesures du référentiel TeT CAE n'ont pas d'homologue dans le PCAET de PMA :

- 2.3.1-Optimiser l'éclairage public
- 3.1.1-Optimiser le service public de la distribution d'énergie
- 3.1.2-Inciter à la réduction des consommations et à l'achat d'électricité verte avec les fournisseurs et syndicats d'énergie

- 4.2.3-Optimiser la logistique et la gestion des flux de marchandises sur le territoire.

3 Proposition d'un dispositif de suivi-évaluation optimisé

Dans cette partie, on propose une liste d'indicateurs pertinents (§3.1), assortie de recommandations pour l'organisation du suivi-évaluation et la mise en forme des indicateurs (§3.2) y compris tableau de bord et fiche individuelles de suivi annuel.

3.1 Proposition de jeu d'indicateurs

3.1.1 Principes adoptés pour le choix des indicateurs

- Les indicateurs doivent permettre à la collectivité d'évaluer sa progression par rapport aux objectifs énoncés dans les fiches-actions.
- Les indicateurs doivent apporter une information technique utile à l'équipe projet ainsi qu'une information secondaire (agrégation, ratio...) utile aux décideurs et partenaires.
- Toutes les fiches actions sont suivies par 1 à 3 indicateurs.
- En dehors des indicateurs génériques (ex : Nombre de participants à un évènement climat-air-énergie) qui peuvent renseignés pour plusieurs actions et faire l'objet d'une addition globale, chaque indicateur doit être affecté à une seule action (sauf complémentarité explicitée).

3.1.2 Structure du jeu d'indicateurs

Le jeu d'indicateurs comprendra des indicateurs territoriaux et des indicateurs de suivi. Ces indicateurs peuvent être agrégés, simplifiés ou convertis en indicateurs faciles à partager.

		Dénomination	Fonction	Exemple
Indicateurs du PCAET	Indicateurs territoriaux	Indicateurs territoriaux climat-air-énergie	Description du territoire d'après observation et modélisation ;	Ex : Consommation d'énergie par secteur, Production d'énergie du territoire par filière EnR
		Indicateurs territoriaux aménagement		Ex : Superficie d'Espaces naturels Agricoles et Forestiers (ENAF)
	Indicateurs de suivi	Indicateurs de réalisation qualitatifs	Décrivent, de manière qualitative, la progression des actions menées.	Ex : mentions de l'état d'avancement pour chacune des 35 actions du PCAET
		Indicateurs de réalisation quantitatifs	Décrivent, par une quantification, la progression des actions menées.	Ex : Dépenses affectées aux travaux
		Indicateurs de résultat qualitatif	Décrivent, de manière qualitative, les résultats atteints ou les transformations opérées.	Ex : Signature de la convention tripartite prévue par la fiche-action
		Indicateurs de résultat quantitatifs	Décrivent, par une quantification, les résultats atteints ou les transformations opérées.	Ex : Surface de bâtiments publics rénovés.
	Indicateurs "macro"	Indicateurs "macro" territoriaux	Ces indicateurs sont des agrégations visant à faciliter le partage et la communication.	Consommation d'énergie par habitant
		Indicateurs "macro" de suivi		Montant alloué à la politique climat-air-énergie

Figure 8 : Structure du jeu d'indicateurs proposé par Ginger Burgeap

3.2 Recommandations pour l'organisation du suivi-évaluation et la mise en forme des indicateurs

3.2.1 Un suivi à 6 ans, 3 ans et 12 mois, avec des supports dédiés

Comme indiqué précédemment, le PCAET est valable pour six ans et il doit faire l'objet d'un rapport sur la mise en œuvre après trois ans d'application. L'autre temporalité est annuelle : il s'agit, une fois par an, de renseigner, de rendre compte et d'améliorer la progression du plan d'action.

Pour cela, le dispositif de suivi comporte pour chaque action une **fiche de suivi** (document de texte modifiable) permettant de consigner les informations relatives au déroulement et aux impacts de l'action. Cette fiche de suivi est à remplir une fois par an par le porteur de l'action. L'information consignée dans ces fiches alimente le **tableau de bord**, tenu par la personne référente du PCAET au sein de la CA. Sur cette base, une analyse est résumée sous la forme d'une **note de bilan annuelle**. Cette note doit permettre une communication facile en commission et en conseil communautaire.

Ces informations, permettront d'alimenter le **rapport sur la mise en œuvre à 3 ans**, puis le **rapport d'évaluation finale** du PCAET en 2030.

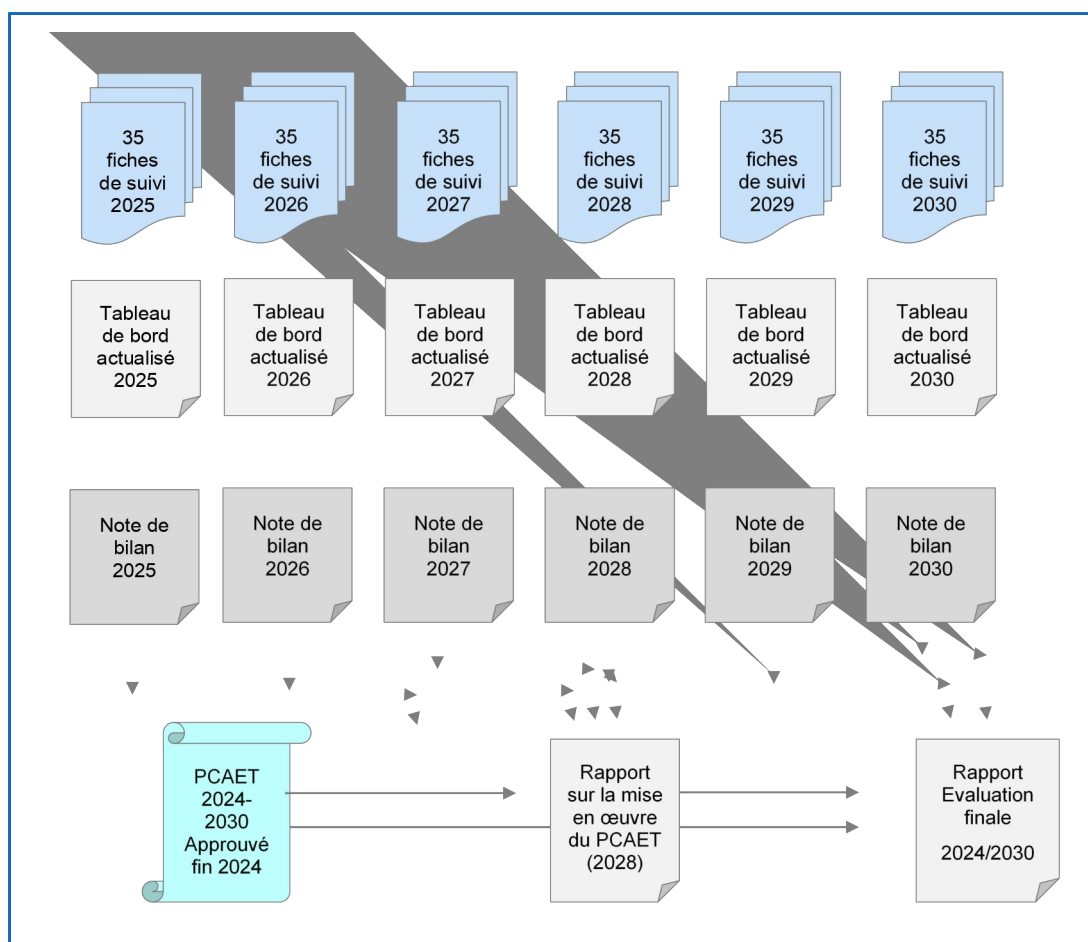


Figure 9 : Documents du système de suivi-évaluation

Dans le cadre d'une stratégie d'amélioration continue, l'idéal est de mettre en place une démarche impliquant les différents agents d'une collectivité chargés du suivi des actions du PCAET¹⁴.

Cela présuppose l'identification complète des personnes et des indicateurs utilisés. La fréquence de mise à jour est à définir en fonction des besoins et de la disponibilité des données. La clé de réussite réside dans le fait de confier à chacun des agents le suivi d'un nombre d'indicateurs limité, clairement indiqués sur la **fiche de suivi de chaque action**. Un exemple est donné au § 3.2.2.

Le tableau de bord est l'outil de référence pour les points d'information mensuels au sein de la Commission n°7 sous la responsabilité de la Vice-Présidente en charge de l'Environnement et la Transition Ecologique.

Avec la **note de bilan annuel**, la restitution annuelle d'indicateurs simples, suivis dans le temps et intelligibles, contribue à fabriquer une vision d'ensemble du suivi des politiques climat-air-énergie des collectivités chez les décideurs et les partenaires. L'instance pertinente est le comité stratégique "intégré" qui a été conçu et mis en place pour préparer les décisions relatives au PCAET, au CRTE et au COT. La composition du comité de pilotage a été validée par le conseil de communauté. Une présentation en Conseil Communautaire est également bienvenue.

Le suivi annuel et le **rapport sur la mise en œuvre à mi-parcours** sont l'occasion de faire un bilan de l'avancement des actions plutôt que de recueillir des indicateurs d'impact sur le changement climatique qui ne sont pas mesurables ou disponibles avant un délai important.

Le rapport à mi-parcours est l'occasion de structurer des actions climat-air-énergie pour de nouvelles politiques liées aux transferts de compétences aux intercommunalités, notamment l'eau et l'assainissement. La gestion du cycle de l'eau est incontournable des démarches d'adaptation au changement climatique.

Des approches transversales émergent pour piloter les transitions : suivi interne de l'engagement de la collectivité en matière de transition écologique et énergétique, instances de dialogue avec les partenaires sur la transition écologique et énergétique, outil de communication auprès du grand public sur la stratégie de la collectivité, évaluation climat du budget, etc.

La création d'un groupe de suivi interne, ou bien de séquences consacré au suivi interne du PCAET au sein de réunions préétablies, est fortement recommandée car, non seulement il permet de structurer la démarche et la collecte des données mais en plus, il contribue à entretenir la transversalité propre à tout projet de développement durable par un suivi pragmatique du PCAET.

Selon l'enquête réalisée par Intercommunalités de France¹⁵, l'élaboration du rapport à mi-parcours permet de développer une capacité d'analyse des données et celles-ci peuvent être réutilisées dans le cadre d'autres démarches de planification écologique. Pour les territoires de plus de 50 000 habitants, le suivi se révèle extrêmement utile pour la rédaction du rapport de développement durable, rendu obligatoire¹⁶.

¹⁴ ARGOS, RAEE (2012). L'évaluation au service du pilotage d'un Plan Climat-Energie Territorial.

¹⁵ Intercommunalités de France, 2023. État des lieux 2023 des PCAET : comment suivre et évaluer le plan climat-air-énergie territorial ?

¹⁶ ARGOS (2012)

3.2.2 Fiches de suivi des actions du PCAET

Objectif n°2 : Exemplarité de l'administration	
Intitulé de l'action (court) : Mobilité alternative des agents Intitulé de l'action (long) : Favoriser les mobilités alternatives à la voiture des agents de la collectivité	Action #6
Mises à jour : (Auteur, date)	

Priorité de l'action : ☐ ☐ ☐
Service référent Agglo :
Porteur de l'action :

Moyens mis en œuvre sur la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Dépenses engagées par la CA : (indiquer le montant, date et la source de l'information)
Dépenses engagées par les partenaires : (indiquer le montant, date et la source de l'information)
Moyens humains alloués à l'action par la CA : (indiquer le volume en jours ou en ETP, la date et la source de l'information)

Statut de l'action au moment du relevé

0- Envisagée 1-planifiée (délibération ou budget) 2- en phase préopérationnelle 3-en cours, non-évaluée 4-évaluée

Indicateurs (de réalisation ou de résultat ou d'impact) de l'action :

Nombre annuel de rencontres, manifestations, événements dédiés aux sujets du climat, l'air et l'énergie Utilité de l'indicateur : ☐ ☐ ☐ Facilité d'accès à l'indicateur : ☐ ☐ ☐ Indicateur TEnTE : (0=NON ; 1= OUI en partie, 2= OUI) ; si oui le quel : Producteur (amont) de l'information : Détenteur de l'information : Date de collecte de l'information :/.../202...	 (valeur) Remarques
Nombre d'heure de formation professionnelle CAE reçue par les agents Utilité de l'indicateur : ☐ ☐ ☐ Facilité d'accès à l'indicateur : ☐ ☐ ☐ Indicateur TEnTE : (0=NON ; 1= OUI en partie, 2= OUI) ; si oui le quel : Producteur (amont) de l'information : Détenteur de l'information : Date de collecte de l'information :/.../202...	 (valeur) Remarques
Consommation annuelle d'énergie des véhicules (VP) de la collectivité (kWh/an.employé et kWh/an.km) Utilité de l'indicateur : ☐ ☐ ☐ Facilité d'accès à l'indicateur : ☐ ☐ ☐ Indicateur TEnTE : 1= OUI ; si oui le quel : Indicateur TEnTE cae_40 Producteur (amont) de l'information : Détenteur de l'information : Date de collecte de l'information :/.../202...	 (valeur) Remarques
Part modale des déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail des agents de la collectivité (%) Utilité de l'indicateur : ☐ ☐ ☐ Facilité d'accès à l'indicateur : ☐ ☐ ☐ Indicateur TEnTE : 1= OUI ; si oui le quel : Indicateur TEnTE cae_41 Producteur (amont) de l'information : Détenteur de l'information : Date de collecte de l'information :/.../202...	 (valeur) Remarques

Résumé des actions et de l'état d'avancement*(Texte descriptif de 500 à 1000 caractères)***Journal des échanges actions du référent, de la CA Pays de Montbéliard et des acteurs extérieurs**

Date	Echange, action, événement,

3.2.3 Tableau de bord

Plusieurs formats et solutions sont possibles, l'important étant la cohérence avec l'usage souhaité, évoqué au §3.2.1. Nous pouvons nous appuyer sur les retours d'expérience des collectivités¹⁷.

Le tableau de bord doit être alimenté le plus régulièrement possible. Il doit permettre de répondre à un double objectif : un suivi qualitatif et quantitatif des actions du PCAET.

Le tableau de bord doit contenir un certain nombre de rubriques essentielles pour optimiser le suivi. Pour éviter un tableau trop volumineux, s'avérant au final peu opérationnel, il peut être pertinent d'avoir plusieurs tableaux répondant à des besoins complémentaires.

Nous proposons un fichier type XLS à plusieurs volets :

- Volet « Présentation de l'action »
- Volet « Objectifs et indicateurs »
- Volet « Acteurs »
- Volet « Modalités de mise en œuvre »
- Volet « Historique »
- Volet « Actions liées »

Le volet « Présentation de l'action »

Présentation de l'action									
n°	A / I	Axe lo	Objectif PMA	Axe de l'A.S.T.E	Titre de la fiche action	Descriptif	Sous- actions	Thématique principale	Sous- thématiques
1	Action	AXE 1	Objectif n°1 : Acculturation et concertation sur les enjeux Climat – Air – Energie	1-Acculturation et concertation	Action 1 : Mise en mouvement des acteurs du territoire	A rédiger selon un format standard		Multi-thématique	Tous secteurs
1	Indicateur	AXE 1	Objectif n°1 : Acculturation et concertation sur les enjeux Climat – Air – Energie	1-Acculturation et concertation	Action 1 : Mise en mouvement des acteurs du territoire			Multi-thématique	Tous secteurs
1	Indicateur	AXE 1	Objectif n°1 : Acculturation et concertation sur les enjeux Climat – Air – Energie	1-Acculturation et concertation	Action 1 : Mise en mouvement des acteurs du territoire			Multi-thématique	Tous secteurs
1	Indicateur	AXE 1	Objectif n°1 : Acculturation et concertation sur les enjeux Climat – Air – Energie	1-Acculturation et concertation	Action 1 : Mise en mouvement des acteurs du territoire			Multi-thématique	Tous secteurs
1	Indicateur	AXE 1	Objectif n°1 : Acculturation et concertation sur les enjeux Climat – Air – Energie	1-Acculturation et concertation	Action 1 : Mise en mouvement des acteurs du territoire			Multi-thématique	Tous secteurs
1	Indicateur	AXE 1	Objectif n°1 : Acculturation et concertation sur les enjeux Climat – Air – Energie	1-Acculturation et concertation	Action 1 : Mise en mouvement des acteurs du territoire			Multi-thématique	Tous secteurs
2	Action	AXE 1	Objectif n°1 : Acculturation et concertation sur les enjeux Climat – Air – Energie	1-Acculturation et concertation	Action 2 : Impulser les transitions : quels leviers pour agir ?	A rédiger selon un format standard		Multi-thématique	Tous secteurs
2	Indicateur	AXE 1	Objectif n°1 : Acculturation et concertation sur les enjeux Climat – Air – Energie	1-Acculturation et concertation	Action 2 : Impulser les transitions : quels leviers pour agir ?			Multi-thématique	Tous secteurs
2	Indicateur	AXE 1	Objectif n°1 : Acculturation et concertation sur les enjeux Climat – Air – Energie	1-Acculturation et concertation	Action 2 : Impulser les transitions : quels leviers pour agir ?			Multi-thématique	Tous secteurs
2	Indicateur	AXE 1	Objectif n°1 : Acculturation et concertation sur les enjeux Climat – Air – Energie	1-Acculturation et concertation	Action 2 : Impulser les transitions : quels leviers pour agir ?			Multi-thématique	Tous secteurs
2	Indicateur	AXE 1	Objectif n°1 : Acculturation et concertation sur les enjeux Climat – Air – Energie	1-Acculturation et concertation	Action 2 : Impulser les transitions : quels leviers pour agir ?			Multi-thématique	Tous secteurs
2	Indicateur	AXE 1	Objectif n°1 : Acculturation et concertation sur les enjeux Climat – Air – Energie	1-Acculturation et concertation	Action 2 : Impulser les transitions : quels leviers pour agir ?			Multi-thématique	Tous secteurs
2	Indicateur	AXE 1	Objectif n°1 : Acculturation et concertation sur les enjeux Climat – Air – Energie	1-Acculturation et concertation	Action 2 : Impulser les transitions : quels leviers pour agir ?			Multi-thématique	Déchets
2	Indicateur	AXE 1	Objectif n°1 : Acculturation et concertation sur les enjeux Climat – Air – Energie	1-Acculturation et concertation	Action 2 : Impulser les transitions : quels leviers pour agir ?			Multi-thématique	Déchets

¹⁷ APCC-AMORCE, 2022. Méthodologie de suivi de la mise en œuvre des politiques climat-air-énergie

🕒 Volet « Objectifs et indicateurs »

Objectifs et indicateurs							
n°	A / I	Objectifs	Type Incl.	Indicateurs	Indicateurs macro associé	Remarque sur l'indicateur	Détenteur
1	Action			Choisir parmi les indicateurs affiliés	Choisir parmi les indicateurs affiliés		
1	Indicateur	Reporter ici les objectif chiffrés si établis	Suivi	Nombre de petits dej' de la transition écologique (2/an) / nombre de participants	Nombre de rencontres de travail	nouveau proposé par Burgeap le 21/06/2024	Autre prestataire
1	Indicateur	Reporter ici les objectif chiffrés si établis	Suivi	Nombre de rencontres de la Transition Écologique (3/an) / nombre de participants	Nombre annuel de rencontres, manifestations, événements dédiés aux sujets du climat, l'air et l'énergie	TEnTE cae_54	PMA (le service pilote de l'action)
1	Indicateur	Reporter ici les objectif chiffrés si établis	Suivi	Nombre d'ateliers/événements à la Fabrique de la Transition Écologique	Nombre annuel de rencontres, manifestations, événements dédiés aux sujets du climat, l'air et l'énergie	TEnTE cae_54	PMA (le service pilote de l'action)
1	Indicateur	Reporter ici les objectif chiffrés si établis	Suivi	Nombre des projets financés / accompagnés	Nombre de projets (hors travaux) ayant bénéficié d'une aide de PMA	nouveau proposé par Burgeap le 21/06/2024	PMA (à préciser)
1	Indicateur	Reporter ici les objectif chiffrés si établis	Suivi	Budget dédié aux actions de communication et sensibilisation climat-air-énergie	Budget climat-air-énergie	TEnTE cae_49a	PMA (à préciser)
2	Action			Choisir parmi les indicateurs affiliés	Choisir parmi les indicateurs affiliés		
2	Indicateur	Reporter ici les objectif chiffrés si établis	Suivi	Nombre d'ateliers et d'initiatives organisés sur les thèmes de l'adaptation au changement / la sobriété	Nombre annuel de rencontres, manifestations, événements dédiés aux sujets du climat, l'air et l'énergie	TEnTE cae_54	PMA (à préciser)
2	Indicateur	Reporter ici les objectif chiffrés si établis	Suivi	Nombre de visite/atelier sur le thème de la transition écologique pour le grand public.	Nombre annuel de rencontres, manifestations, événements dédiés aux sujets du climat, l'air et l'énergie	TEnTE cae_54	PMA (à préciser)
2	Indicateur	Reporter ici les objectif chiffrés si établis	Suivi	2.1 : Nb de manifestations et d'animations grand public et fréquentation	Nombre annuel de rencontres, manifestations, événements dédiés aux sujets du climat, l'air et l'énergie	nouveau proposé par Burgeap le 21/06/2024	PMA (à préciser)
2	Indicateur	Reporter ici les objectif chiffrés si établis	Suivi	2.2 : Nb de séances d'animations dans les structures scolaires et périscolaires et fréquentation	Nombre de projets (hors travaux) ayant bénéficié d'une aide de PMA	TEnTE cae_54	PMA (à préciser)
2	Indicateur	Reporter ici les objectif chiffrés si établis	Suivi	2.2 : Nb de séances d'animations dans les structures scolaires et périscolaires et fréquentation	Nombre annuel de participants aux rencontres, manifestations, événements dédiés aux sujets du climat, l'air et l'énergie.	TEnTE cae_54	PMA (à préciser)
2	Indicateur	Reporter ici les objectif chiffrés si établis	Suivi	Nombre de bonnes pratiques communiquées au grand public	Nombre d'actes de communication (article presse, article web, flyer, affiche...)	nouveau proposé par Burgeap le 21/06/2024	PMA (à préciser)
2	Indicateur	Reporter ici les objectif chiffrés si établis	Suivi	Nb réunions transversales consacrées à la problématique des dépôts sauvages	Nombre de rencontres de travail	nouveau proposé par Burgeap	PMA (à préciser)
2	Indicateur	Reporter ici les objectif chiffrés si établis	Suivi	2.3 : Nb d'interventions de gardes nature liées aux dépôts sauvages et nb de verbalisations associées	Nombre de projets (hors travaux) ayant bénéficié d'une aide de PMA	nouveau proposé par Burgeap	PMA (à préciser)

🕒 Volet « Acteurs »

Acteurs							
n°	A / I	Cibles	Structure pilote	Moyens humains et techniques	Partenaires	Service-département-pôle pilote	Personne pilote
1	Action	Mixte	PMA		ADU; InTerre ActIV;	Transition Ecologique	
1	Indicateur	Acteurs économiques					
1	Indicateur	Multiples					
1	Indicateur	Multiples					
1	Indicateur	Multiples					
1	Indicateur	Multiples					
2	Action	Multi-publics			Communes, Conseil de Développement de PMA, Gaiénergies, conseils citoyens, conseil de quartier, CCAR, associations.		
2	Indicateur	Grand public et associations					
2	Indicateur	Grand public et associations					
2	Indicateur	Grand public et associations					
2	Indicateur	Public scolaire					
2	Indicateur	Public scolaire					
2	Indicateur	Grand public et associations					
2	Indicateur	Multi-publics					
2	Indicateur	Multi-publics					

🕒 Volet « Modalités de mise en œuvre »

		Modalités de mise en oeuvre													
n°	A / I	Niveau de priorité	Budget prévisionnel total € TTC	Statut	Action en amélioration continue	Calendrier	Détail Financements	Financier 1	Montant € TTC	Financier 2	Montant € TTC	Financier 3	Montant € TTC	Date de début	Date de fin
1	Action	Moyen		Avenir		?		PMA	3 000.00 €						
1	Indicateur														
1	Indicateur														
1	Indicateur														
1	Indicateur														
1	Indicateur														
2	Action	Elevé		En cours		Immédiate (année en cours)									
2	Indicateur														
2	Indicateur														
2	Indicateur														
2	Indicateur														
2	Indicateur														
2	Indicateur														
2	Indicateur														
2	Indicateur														
2	Indicateur														

🕒 Volet « Historique »

Historique												
n°	A / I	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1	Action											
1	Indicateur											
1	Indicateur											
1	Indicateur											
1	Indicateur											
1	Indicateur											
1	Indicateur											
2	Action											
2	Indicateur											
2	Indicateur											
2	Indicateur											
2	Indicateur											
2	Indicateur											
2	Indicateur											
2	Indicateur											
2	Indicateur											
2	Indicateur											

🕒 Volet « Actions liées »

		Actions liées			
n°	A / I	Actions PCAET liées	Mesures TeT cae plans liées	Notes complémentaires	Documents et liens
1	Action		6.1.1 - 6.1.2 - 6.1.3 - 6.5.1 - 6.5.2 - 6.5.3		
1	Indicateur				
1	Indicateur				
1	Indicateur				
1	Indicateur				
1	Indicateur				
2	Action		Pas de mesure TeT en lien direct avec cette action		
2	Indicateur				
2	Indicateur				
2	Indicateur				
2	Indicateur				
2	Indicateur				
2	Indicateur				
2	Indicateur				
2	Indicateur				

3.2.4 Outils numérique et ergonomie

Le tableau au format XLS (ou équivalent) permet déjà :

- Des fonctions de tri.
- Une Synchronisation des informations des différents documents de sortie
- Une possibilité d'éditer les fiches-actions au format texte (fonction de fusion/ publipostage)

Pour des fonctionnalités plus avancées, une évolution ultérieure possible est de mobiliser l'outil de suivi de la plateforme Territoires en Transition. Un exemple figure en Annexe 5).

Ce suivi dispose de fonctionnalités de liens entre mesures et actions ainsi que de mise à jour automatique par des sources en open-data. Cette option est pertinente à partir du moment où le PCAET est lui-même entièrement transféré sur la plateforme TeT.

CONCLUSION

Le dispositif de suivi-évaluation du PCAET est une obligation réglementaire.

Dans le cas de Pays de Montbéliard Agglomération, il est possible d'élaborer un dispositif qui optimise au mieux la présence de la démarche de COT ADEME Territoires en Transition (TeT) en réutilisant, chaque fois que pertinent, les indicateurs TeT-climat-air-énergie.

Il comprend des indicateurs territoriaux et des indicateurs de suivi. Ces indicateurs peuvent être agrégés, simplifiés ou convertis en indicateurs faciles à partager.

La pièce centrale du dispositif est le **tableau de bord**. Il s'agit d'un tableur (en format XLS et ODS), tenu par la personne référente du PCAET au sein de la CA. Sur cette base, une analyse est résumée sous la forme d'une **note de bilan annuel**. Cette note doit permettre une communication facile en commission et en conseil communautaire.

Le tableau de bord peut être alimenté par les informations relatives au déroulement et aux impacts de chaque action consignées une fois par an par le porteur dans 35 **fiches de suivi**.

Les notes de bilan annuel et le tableau de bord permettront d'alimenter le **rapport sur la mise en œuvre à 3 ans**, puis le **rapport d'évaluation finale du PCAET** en 2030.

La collectivité est appelée à faire des choix de façon à ce que le jeu final soit cohérent avec les moyens prévus pour la mise à jour et avec les modalités de partage et de diffusion annuelle des résultats.

LISTE DES SIGLES

ADEME	Agence de la transition écologique
BEGES	Bilan d'Emission de Gaz à Effet de Serre
BFC	Bourgogne Franche-Comté
CRTE	Contrat de réussite et de transition écologique
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ENAF	Espaces Naturels Agricoles et Forestiers. (Ce terme est souvent utilisé dans le cadre du suivi de l'artificialisation, qui est le changement de destination d'un sol agricole, forestier, naturel ou en eau en zone urbanisée, zones industrielles et commerciales, réseaux de transport, mines, carrières, décharges, chantiers ainsi qu'en espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs).
EnR	Énergie Renouvelable
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
GES	Gaz à Effet de Serre
PCAET	Plan Climat-Air-Énergie Territorial
PDM	Plan de Mobilité
PDMS	Plan de Mobilité Simplifié
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PLH	Programme Local de L'Habitat
PLPDMA	Plan Local de Prévention des Déchets des Ménages et Assimilés
PLU	Plan Local d'Urbanisme
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
TEnTE, TeT	Territoire Engagé pour la Transition Ecologique ou Territoires en Transitions
TEPCV	Territoire à Énergie Positive pour la Croissante Verte

BIBLIOGRAPHIE

ADEME (2024). *Territoire & Climat*. « Les objectifs de l'évaluation »

ADEME-Club STEP (2020). *Indicateurs territoriaux climat-air-énergie. Lesquels choisir et comment les utiliser ?* <https://librairie.ademe.fr/ged/775/indicateurs-territoriaux-climat-air-energie-4-010889.pdf>.

Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard (2022). *Tableau de bord de suivi du SCoT. Temps0*. <raptdb-scottemps0synthese2022-09-02.pdf> (<adu-montbeliard.fr>). juin 2022.

APCC-AMORCE (2022). *Méthodologie de suivi de la mise en œuvre des politiques climat-air-énergie. Série Politique Réf AMORCE ENP75*, mars 2022.
<https://amorce.asso.fr/publications/methodologie-de-suivi-de-la-mise-en-oeuvre-des-politiques-climat-air-energie-enp75>

ARGOS, RAEE (2012). *L'évaluation au service du pilotage d'un Plan Climat-Energie Territorial*.
[RAEE_EVALUATION_PCET_guideRAEE_ARGOS_0.pdf](RAEE_EVALUATION_PCET_guideRAEE_ARGOS_0.pdf) (<teddif.org>)

DREAL Nouvelle-Aquitaine (2021). *Le bilan à mi-parcours des PCAET*. [bilan_a_mi-parcours_des_pcaet_-_dreal_nouvelle-aquitaine.pdf](bilan_a_mi-parcours_des_pcaet_-_dreal_nouvelle-aquitaine.pdf) (<developpement-durable.gouv.fr>)

Intercommunalités de France (2023). *État des lieux 2023 des PCAET : comment suivre et évaluer le plan climat-air-énergie territorial ?* <État des lieux 2023 des PCAET : comment suivre et évaluer le plan climat-air-énergie territorial ? - INTERCOMMUNALITES DE FRANCE>. Nov 2023

MTES (2019). *Guide PCAET à destination des services de l'Etat*.
<d4b78e7160ad8733e74d40aa0b058ce47f0db470.pdf> (<ademe.fr>), octobre 2019.

Pays de Montbéliard Agglo, 2024. CRTE : [Le contrat de relance transition écologique \(agglo-montbeliard.fr\)](Le contrat de relance transition écologique (agglo-montbeliard.fr))

Région Bourgogne Franche Comté (2020). SRADDET. Règles. https://abcdelib-de.bourgognefranche-comte.fr/SRADDET-adoption/SRADDET-BFC_V-Juin2020_2_Fascicule%20des%20r%C3%A8gles.pdf

République Française (2016). *Arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial*

ANNEXES



Annexe 1. Indicateurs d'incidence des règles du SRADDET BFC

Thématique 1 :

- L'évolution de l'indice de centralité ;
- L'évolution de la part des actifs ayant un emploi qui télétravaillent.

Thématique 2 :

- L'évolution du nombre de m² artificialisés par habitant ;
- L'évolution des surfaces naturelles, agricoles et forestières artificialisées.

Thématique 3

- L'évolution de la part modale régionale relative à l'ensemble des modes alternatifs à l'autosolisme ;
- L'évolution de la part des actifs utilisant principalement la voiture particulière ;
- L'évolution de la consommation d'énergie finale pour la mobilité des personnes ;
- Un indicateur sur le covoiturage (organisé par une entité publique ; et privé).

Thématique 4

- L'évolution des émissions de GES (par rapport à l'année de référence 2008) ;
- L'évolution des prélèvements annuels d'eau par grand type usage (industriel, agricole, domestique...) ;
- L'évolution de la consommation énergétique finale tout secteur confondu ;
- L'évolution de la production d'énergie renouvelable produite sur le territoire régional.

Thématique 5

- La fragmentation du territoire régional et évolution de la fragmentation du territoire ;
- L'évolution de la surface des zones humides.

[Fascicule des règles générales \(bourgognefranche-comte.fr\)](http://bourgognefranche-comte.fr)

Annexe 2. Grille du cadre de dépôt du PCAET

Cadre de dépôt des PCAET

<https://www.territoires-climat.ademe.fr/download/26/ressource-document>

Partie 1 - Données du diagnostic territorial et des objectifs du territoire pour les émissions de GES et les consommations énergétiques

	Diagnostic		Objectifs de réduction des émissions de			Objectifs de maîtrise des consommations		
	2020 Emissions GES	2050 Emissions GES	2020 Emissions GES	2030 Emissions GES	2050 Emissions GES	2020 Consommations	2030 Consommations	2050 Consommations
Résidentiel								
Tertiaire								
Transport routier								
Autres transports								
Agriculture								
Déchets								
Industrie hors branche énergie								
Industrie branche énergie								
Année de comptabilisation								
Observations/Remarques								

	Cadre de dépôt des PCAET

Partie 2 - Données sur la séquestration de dioxyde de carbone

Diagnostic en tenant compte des changements d'affectation des terres (Facultatif pour le cadre de dépôt)		
Estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone en TeqCO2	Séquestration nette de dioxyde de carbone en TeqCO2	Année de référence
Forêt		
Sols agricoles (terres cultivées et prairies)		
Autres sols		
Potentiel de développement (des chiffres ou des renseignements qualitatifs)	Séquestration nette de dioxyde de carbone en TeqCO2	Période
Forêt		
Sols agricoles (terres cultivées et prairies)		
Autres sols		
Observations/Remarques		

Objectifs de renforcement du stockage de carbone (Facultatif pour le cadre de dépôt)		
	Objectifs (des chiffres ou des renseignements qualitatifs)	Année de référence
Végétation		
Sols		
Bâtiments		
Autres cibles		

Production biosourcée à usage autre qu'alimentaire (Facultatif pour le cadre de dépôt)		
	Objectifs (des chiffres ou des renseignements qualitatifs)	Année de référence

*Liste indicative de production biosourcée à autre usage qu'alimentaire : Bois d'œuvre, Bois d'industrie, Bois énergie, Biomasse agricole

Cadre de dépôt des PCAET

Partie 3 - Données du diagnostic territorial et des objectifs du territoire pour les énergies renouvelables (ENR)

Filière de production		Diagnostic	
		Production des ENR	Année de comptabilisation
Electricité (en GWh)	Eolien terrestre		
	Solaire photovoltaïque		
	Solaire thermodynamique		
	Hydraulique		
	Biomasse solide		
	Biogaz		
	Géothermie		
Chaleur (en GWh)	Biomasse solide		
	Pompes à chaleur		
	Géothermie		
	Solaire thermique		
	Biogaz		
Biométhane (en GWh)			
Biocarburants (en GWh)			

Filière de production		Production des ENR			Consommation des ENR		
		Objectifs 2026	Objectifs 2030	Objectifs 2050 (Facultatif pour le cadre de dépôt)	Objectifs 2026	Objectifs 2030	Objectifs 2050 (Facultatif pour le cadre de dépôt)
Electricité (en GWh)	Eolien terrestre						
	Solaire photovoltaïque						
	Solaire thermodynamique						
	Hydraulique						
	Biomasse solide						
	Biogaz						
	Géothermie						
Chaleur (en GWh)	Biomasse solide						
	Pompes à chaleur						
	Géothermie						
	Solaire thermique						
	Biogaz						
Biométhane (en GWh)							
Biocarburants (en GWh)							

	Objectifs 2026	Objectifs 2030	Objectifs 2050 (Facultatif pour le cadre de dépôt)
Valorisation du potentiel d'énergie de récupération (en GWh)			
Valorisation du potentiel de stockage énergétique (en GWh)			
Evolution des réseaux énergétiques (Facultatif pour le cadre de dépôt)			
Livraison d'ENR&R par les réseaux de chaleur (Facultatif pour le cadre de dépôt)			

Observations/Remarques	
------------------------	--

Cadre de dépôt des PCAET

Partie 4 - Vulnérabilité du territoire et adaptation au changement climatique

[illegible]

Notes :

Le principe est d'identifier les principaux secteurs concernés.

Liste indicative des domaines et milieux de vulnérabilité : Agriculture ; Aménagement / urbanisme (y compris grandes infrastructures, voirie) ; Biodiversité (y compris milieux naturels) ; Déchets ; Eau (Approvisionnement en eau, assainissement, cours d'eau et ruissellement des eaux de pluie) ; Espaces verts ; Forêt ; Gestion, production et distribution de l'énergie (y compris approvisionnement en énergie) ; Industrie ; Littoral ; Résidentiel ; Santé ; Sécurité Civile ; Tourisme (y compris patrimoine bâti de la collectivité) ; Tourisme ; Transport (y compris routier)

[illegible]

Cadre de dépôt des PCAET

Partie 5 - Données du diagnostic territorial et des objectifs du territoire pour les polluants atmosphériques

	Diagnostic pour les émissions de polluants atmosphériques (en t/an)					
	PM10	PM2,5	Oxydes d'azote	Dioxyde de soufre	COV	NH3
Résidentiel						
Tertiaire						
Transport routier						
Autres transports						
Agriculture						
Déchets						
Industrie hors branche énergie						
Industrie : branche énergie						
Total émissions par polluant (seule ligne nécessaire pour valider le remplissage du tableau)						
Année de comptabilisation						

	Objectif de réduction des émissions de polluants atmosphériques pour 2028					
	(en t/an)					
	PM10	PM2,5	Oxydes d'azote	Dioxyde de soufre	COV	NH3
Résidentiel						
Tertiaire						
Transport routier						
Autres transports						
Agriculture						
Déchets						
Industrie hors branche énergie						
Industrie - branche énergie						

Objectif total de réduction par polluant (seule ligne nécessaire pour valider le remplissage des deux tableaux)							
---	--	--	--	--	--	--	--

[illegible]

--	--	--	--	--	--

	Objectif de réduction des émissions de polluants atmosphériques pour 2050 (en t/an) (Facultatif pour le cadre de dépôt)					
	PM10	PM2,5	Oxydes d'azote	Dioxyde de soufre	COV	NH3
Résidentiel						
Tertiaire						
Transport routier						
Autres transports						
Agriculture						
Déchets						
Industrie hors branche énergie						
Industrie : branche énergie						

Objectif total de réduction par polluant						
--	--	--	--	--	--	--

Observations/Remarques	
------------------------	--

Cadre de dépôt des PCAET

Partie 6 - Programme d'actions

Ajouter les actions principales (une quinzaine maximum au total) de votre programme d'actions pour :

***liste déroulante "Secteur" + texte libre :** "Résidentiel, Tertiaire, Transport routier, Autres transports, Agriculture, Déchets, Industrie hors branche énergie, Industrie branche énergie, d'autres secteurs dont la typologie est la suivante : Aménagement / urbanisme, Forêt, Biodiversité, Communication / formation / sensibilisation, Consommation responsable, Coopération / partenariat, Développement économique, Eau, Espaces verts, Gestion / production / distribution de l'énergie, Santé, Sécurité civile, Tourisme".

Liste déroulante "Type de Porteur" + texte libre : Collectivité porteuse, Collectivité Infra, Etablissement Public Local, Etablissement Consulaire, Entreprise, Association

Secteur	Intitulés des actions principales*	Porteur	Type de porteur

*l'intitulé de l'action permettra d'appréhender la nature de l'action

***liste déroulante "Secteur" + texte libre :** "Résidentiel, Tertiaire, Transport routier, Autres transports, Agriculture, Déchets, Industrie hors branche énergie, Industrie branche énergie, d'autres secteurs dont la typologie est la suivante : Aménagement / urbanisme, Forêt, Biodiversité, Communication / formation / sensibilisation, Consommation responsable, Coopération / partenariat, Développement économique, Eau, Espaces verts, Gestion / production / distribution de l'énergie, Santé, Sécurité civile, Tourisme".

***Liste déroulante "Type de Porteur" + texte libre :** Collectivité porteuse, Collectivité Infra, Etablissement Public Local, Etablissement Consulaire, Entreprise, Association

Observations/Remarques

Annexe 3. Liens entre orientations stratégiques du PCAET et axes de l'Ambition stratégique de transition écologique.

Orientations stratégiques du PCAET	Lien avec l'ambition stratégique de transition écologique
Axe 1 - L'humain vecteur des transitions Objectif n°1 : Acculturation et concertation sur les enjeux climat – air – Energie Objectif n°2 : Exemplarité de l'administration Objectif n°3 : Gouvernance, suivi et évaluation des actions	Axe 1 Acculturation et concertation
Axe 2- Préservation de la santé environnementale et des ressources Objectif n°4 : Prévention des conséquences environnementales sur la santé Objectif n°5 : Amélioration de la qualité de l'air ambiant et de l'air intérieur Objectif n°6 : Préservation de la ressource eau Objectif n°7 : Maintien et amélioration de la biodiversité et de la qualité des sols	Axe 2 Ressources du territoire
Axe - Pour un territoire innovant, sobre et résilient Objectif n°8 : Ménager le territoire par un urbanisme résilient Objectif n°9 : Sobriété, efficacité et énergies renouvelables Objectif n°10 : Economie circulaire et réduction des déchets Objectif n°11 : Mobilité active et durable	Axe 4 Rénovation énergétique Axe 3 Economie circulaire Axe 5 Mix énergétique Axe 6 Cadre de vie

Annexe 4. Indicateurs retenus par le SCoT

Tableau de bord de suivi du SCoT du Pays de Montbéliard | Temps 0 | synthèse | 2022

Les indicateurs retenus

Consolider les polarités urbaines et une armature hiérarchisée	1	Evolution de la population
	2	Répartition de la population, des emplois, des équipements selon l'armature urbaine
	3	Production de logements et résorption de la vacance
	4	Localisation et diversité des commerces
	5	Eau potable : volumes prélevés
	6	Stations d'épuration : capacités nominales / population desservie
	7	Consommation énergétique
Valoriser l'environnement et le paysage, préserver les ressources et réduire les risques	8	Production d'énergie renouvelable
	9	Emissions de gaz à effets de serre
	10	Evolution du nombre de locaux et des surfaces construites au sein des zones de risques par niveau d'aléas et par type de risques
	11	Niveau de protection des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques dans les PLU
	12	Corridors forestiers étroits : suivi photographique
	13	Coupures à l'urbanisation et axes vitrines des unités paysagères rurales : nombre de bâtiments et surfaces des bâtiments
	14	Nombre de protections patrimoniales et paysagères dans les PLU
Consolider le socle industriel et diversifier l'économie	15	Nombre d'emplois et nombre d'établissements par secteurs d'activité
	16	Localisation et diversité des établissements en zone urbaine
	17	Localisation et diversité des établissements en zone d'activité, par niveau d'armature
	18	Evolution des parts modales dans les déplacements domicile-travail
Gérer les mobilités	19	Evolution du nombre de km de pistes cyclables
	20	Evolution du nombre de voyageurs dans les transports en commun
	21	Evolution du nombre d'abonnements multi-réseau au sein du pôle métropolitain
	22	Consommation d'Espaces Naturels et Forestiers (ENAF) / non ENAF
Economiser le foncier et maîtriser la consommation foncière	23	Consommation d'ENAF en densification / extension
	24	Evolution de la consommation d'ENAF par vocation et niveau d'armature
	25	Identification de la répartition extension / densification-mutation des nouveaux logements
	26	Autour des stations de transport en commun : Evolution du nombre de zones AU ; Evolution du nombre d'OAP
	27	Part du nombre de zones AU qui suivent les directions d'urbanisation identifiées dans le DOO
	28	Nombre d'hectares consommés par type d'ENAF (terres de bonne valeur agronomique, corridors de vergers et de zones humides, réservoirs de forêts)
	29	Nombre de logements et de locaux d'entreprises créés par hectare d'ENAF consommés
	30	Respect des densités minimales de construction neuve de logements par niveau d'armature
	31	Densités dans l'enveloppe urbaine de quelques opérations sur les espaces prioritaires
Indicateurs de moyens		Evolution du nombre de logements créés et de logements vacants dans les espaces prioritaires
		Evolution des espaces dégradés identifiés dans le DOO
	M1	Nombre de réunions et nombre et type de décisions prises
	M2	Nombre de documents compatibles ou rendus compatibles



Annexe 5. Exemple de fiche de suivi d'indicateur sur la plateforme TeT

24.a - Production de chaleur/froid renouvelable (MWh)

Cet indicateur mesure la production de chaleur et de rafraîchissement renouvelable sur le territoire (initiative publique et privée). Les énergies renouvelables prise en compte sont celles citées selon les filières citées dans le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial : biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz.

Par convention, 50% de la chaleur produite par l'incinération des déchets est considérée issue de déchets urbains renouvelables (source DGEC, dans ses bilans). Les pompes à chaleur prise en compte sont les pompes à chaleur eau/eau, sol/eau, sol/sol avec une efficacité énergétique ≥ 126 % (PAC basse température) et une efficacité énergétique ≥ 111 % (PAC moyenne ou haute température) (exigences du crédit d'impôt pour la transition énergétique 2018).

- ATTENTION: La cogénération à partir d'énergie fossile n'est pas prise en compte.

Résultats

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
←	109592	110356	110409	111098	113103	118169	
→							

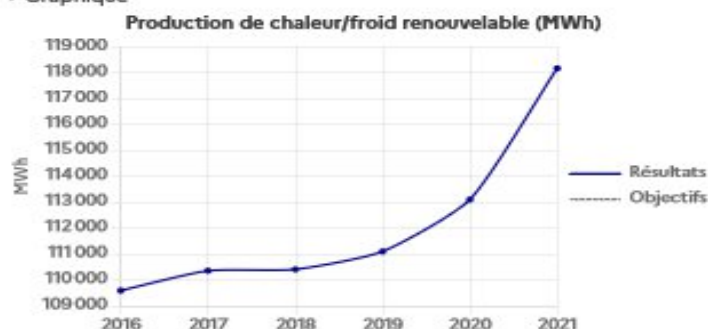
Objectifs

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
←							
→							

Précisions sur l'indicateur

Renseignez ici les informations que vous souhaitez préciser vis-à-vis de l'indicateur. Analyse de la tendance d'évolution, éléments de contexte sur l'évolution des valeurs, sources, etc.

Graphique



Annexe 6. Tableau d'indicateurs

AXE 1 - L'HUMAIN VECTEUR DES TRANSITIONS			
Objectif	Action	Indicateurs	Type d'indicateur
Objectif n°1 : Acculturation et concertation sur les enjeux Climat – Air – Energie	Action 1 : Mise en mouvement des acteurs du territoire	Nombre de petits dej' de la transition écologique (2/an) / nombre de participants Nombre de rencontres de la Transition Écologique (3/an) / nombre de participants Nombre des projets financés / accompagnés Budget dédié aux actions de communication et sensibilisation climat-air-énergie	Suivi PMA
	Action 2 : Impulser les transitions : quels leviers pour agir ?	Nombre visites/ateliers/temps d'échanges organisés sur les thèmes de la transition écologique (sobriété / adaptation au changement climatique...) 2.1 : Nb de manifestations et d'animations grand public et fréquentation 2.2 : Nb de séances d'animations dans les structures scolaires et périscolaires et fréquentation Nombre d'actes de communication (articles presse, articles web, flyer, affiches...) 2.3 : Nb d'interventions de gardes nature liées aux dépôts sauvages et nb de verbalisations associées Nb réunions transversales consacrées à la problématique des dépôts sauvages	Suivi PMA
	Action 3 : L'évènementiel et la culture comme vecteur de transition écologique	Nombre annuel de rencontres, manifestations, événements dédiés aux sujets du climat, l'air et l'énergie Nombre annuel de participants aux rencontres, manifestations, événements dédiés aux sujets du climat, l'air et l'énergie.	Suivi PMA
Objectif n°2 : Exemplarité de l'administration	Action 4 : Réduire et valoriser	Part de contrats d'achats publics comportant au moins une considération	

AXE 1 - L'HUMAIN VECTEUR DES TRANSITIONS

	les déchets de l'administration et être exemplaire en matière d'éco-responsabilité de la commande publique	environnementale	Suivi PMA
	Action 5 : Augmenter l'efficacité énergétiques et la part des énergies renouvelables des bâtiments publics	Consommation de chaleur/rafraichissement renouvelable et de récupération - patrimoine collectivité (MWh) Consommation d'énergie finale des bâtiments Consommation de l'éclairage public (kWh/hab.an) Dépenses énergétiques - bâtiments (euros) Part des achats d'électricité renouvelable de la collectivité (%) Production d'électricité renouvelable - patrimoine collectivité (MWh) Surface de bâtiments publics ayant fait l'objet d'un diagnostic énergétique (%) Budget consacré aux travaux de rénovation énergétique du patrimoine public Budget dédié aux installations d'énergies renouvelables publiques Taux de production d'électricité renouvelable - patrimoine collectivité (%)	Suivi PMA
	Action 6 : Favoriser les mobilités alternatives à la voiture des agents de la collectivité	Consommation annuelle d'énergie des véhicules (VP) de la collectivité (kWh/an.employé et kWh/an.km) Part modale des déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail des agents de la collectivité (%) Dépenses énergétiques - véhicules (euros) Nombre de participants au Challenge je vais au boulot à vélo et nombre de km parcourus	Suivi PMA
	Action 7 : Assurer le pilotage de la politique climat – air –	Nombre élus ayant participé aux instances de pilotage et commissions transition écologique	Suivi PMA

AXE 1 - L'HUMAIN VECTEUR DES TRANSITIONS

[illegible]

AXE 1 - L'HUMAIN VECTEUR DES TRANSITIONS			
Objectif n°3 : Gouvernance, suivi et évaluation des actions	Action 9 : Former et mobiliser les élus et les agents de l'Agglomération et des communes	Nombre d'heures de formation professionnelle CAE reçue par les agents Nombre d'heures de formation professionnelle CAE reçue par les élus Nombre de participations d'élus à des rencontres de travail climat-air énergie	Suivi PMA

AXE 2 - SANTE ENVIRONNEMENTALE & PRESERVATION DES RESSOURCES			
Objectif	Action	Indicateurs	Type d'indicateur
Objectif n°4 : Prévention des conséquences environnementales sur la santé	Action 10 : Connaître et comprendre les enjeux de santé environnementale	Concentrations annuelles de COV (tonnes) Concentrations annuelles de NH3 (tonnes) Concentrations annuelles de Nox (tonnes) Concentrations annuelles de PM10 (tonnes) Concentrations annuelles de PM2,5 (tonnes) Concentrations annuelles de SO2 (tonnes) Résultats EQIS-PA	Territorial – ADU & ATMO Suivi PMA
	Action 11 : Animation d'une dynamique d'acteurs de la santé environnement	Nombre de participants aux rencontres dédiées à la santé environnementale	Suivi PMA
	Action 12 : Informer, former et communiquer sur les enjeux et risques de santé environnementale	Nombre de rencontres dédiées à la santé environnementale Nombre de participants aux rencontres dédiées à la santé environnementale	Suivi PMA
Objectif n°5 : Amélioration de la qualité de l'air ambiant et l'air intérieur	Action 13 : Connaître et comprendre les enjeux de qualité de l'air	Emissions annuelles de COV (tonnes) Emissions annuelles de NH3 (tonnes) Emissions annuelles de Nox (tonnes) Emissions annuelles de PM10 (tonnes) Emissions annuelles de PM2,5 (tonnes) Emissions annuelles de SO2 (tonnes)	Territorial - ADU & ATMO

AXE 2 - SANTE ENVIRONNEMENTALE & PRESERVATION DES RESSOURCES

Objectif n°5 : Amélioration de la qualité de l'air ambiant et l'air intérieur	Action 14 : Agir et accompagner pour réduire les sources de pollution de l'air (intérieur/extérieur)	Evolution des émissions de polluants atmosphériques (ATMO) Evolution des concentrations de polluants atmosphériques (ATMO) Evolution des populations exposées aux seuils OMS (ATMO) Evolution des émissions de polluants atmosphériques liées au trafic routier (OPSAM - ATMO) Evolution du nombre d'épisodes de pollution (ATMO)	Territorial - ADU & ATMO
	Action 15 : Informer, former et communiquer sur les enjeux de qualité de l'air	Nombre de communications réalisées sur les enjeux de qualité de l'air (PMA / Communes) Nombre d'agents et d'élu.e.s informé.e.s - formé.e.s - (PMA / Communes) Nombre de personnes sensibilisées via les événements / expositions / porte ouverte Damassine... (PMA / ATMO)	Suivi PMA
Objectif n°6 : Sécurisation de la ressource eau, gestion des eaux pluviales et efficacité énergétique des process	Action 16 : Optimiser l'efficacité des installations, encourager la réduction des consommations et sécuriser l'alimentation en eau potable	Consommation moyenne d'eau dans les bâtiments de la collectivité (l/m².an) Quantité annuelle d'eau consommée par m² d'espaces verts Consommation énergétique du système d'alimentation en eau potable (captage/traitement/distribution) en kWh/hab Rendement du système d'alimentation en eau potable (captage/traitement/distribution intégrant le taux de fuite) en m3 brut/m3 vendu (suivi SCOT) Volumes prélevés par captage et volume moyen par habitant / par captage. Taux de captage protégés	Suivi PMA / Territorial ADU
	Action 17 : Optimiser la gestion des eaux pluviales et assurer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)	Suivi de la faune piscicole dans le cadre de la restauration des milieux aquatiques Indicateurs à venir dans le cadre de l'élaboration du programme d'actions sur la prévention des inondations (PAPI)	Suivi PMA

AXE 2 - SANTE ENVIRONNEMENTALE & PRESERVATION DES RESSOURCES			
Objectif n°6 : Sécurisation de la ressource eau, gestion des eaux pluviales et efficacité énergétique des process	Action 18 : Améliorer l'efficacité énergétique des installations de collecte et d'épuration	Récupération de chaleur sur les eaux usées Consommation énergétique des STEP kWh/kgDBO5 éliminé Part des boues de STEP valorisées énergétiquement (%) Débit annuel moyen d'eau traitée (m3)	Suivi / Territorial ADU
Objectif n°7 : Maintien et amélioration de la biodiversité et de la qualité des sols	Action 19 : Préserver la biodiversité à travers la gestion des espaces naturels et mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue	Fragmentation des espaces naturels : taille effective de maille (km2) (indicateur CRTE) Part des cours d'eau en bon état écologique (%) Nombre de communes dotées d'un Atlas de la Biodiversité Communale Suivi des espèces faune et flore des plans de gestion	Suivi / Territorial ADU (SCOT)
	Action 20 : Espaces forestiers et adaptation au changement climatique	Part de surface forestière certifiée (%)	Territorial
	Action 21 : Lutter contre l'artificialisation, agir pour la désimperméabilisation des sols, et la végétalisation des milieux urbains	Consommation d'ENAF en densification / extension Consommation d'Espaces Naturels et Forestiers (ENAF) / non ENA Nombre d'ha consommés par type d'ENAF (terres bonne VA, corridors de vergers, corridors de prairies humides, forêt) Surface annuelle NAF artificialisée	Territorial Adu

AXE 3 - POUR UN TERRITOIRE INNOVANT, SOBRE ET RÉSILIENT

Objectif	Action	Indicateurs	Type d'indicateur
Objectif n°8 : Ménager le territoire par un urbanisme résilient	Action 22 : Adaptation du territoire aux changements climatiques	Nombre annuel de participants aux rencontres, manifestations, évènements dédiés aux sujets du climat, l'air et l'énergie. Nombre de rencontres de travail Nombre d'actes de communication (article presse, article web, flyer, affiche...) Nombre de participations d'élus aux instances et évènements climat-air énergie Nombre de professionnels participants aux manifestations soutenues PMA	Suivi PMA
	Action 23: Intégrer les enjeux climat, air, énergie, adaptation et résilience dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement	Nombre d'Orientations d'Aménagement Programmées sur les thématiques spécifiques Trame Verte et Bleue et Energie Nombre de cartes stratégiques Air élaborées et portée à connaissance des communes Nombre de PLU communaux intégrant des dispositions Air-Energie-climat opposable	Suivi PMA
	Action 24 : Accompagner la transformation des espaces mutables	Nombre de projets engagés sur les espaces mutables et suivi de leur état d'avancement (étude d'opportunité, programmation de travaux...)	Territorial ADU

AXE 3 - POUR UN TERRITOIRE INNOVANT, SOBRE ET RÉSILIENT

Objectif n°8 : Ménager le territoire par un urbanisme résilient			
	Action 25 : Espaces agricoles et Projet Alimentaire Territorial	Nombre de nouvelles exploitations agricoles sur le territoire, maraîchage et/ou d'agriculture diversifiée Nombre d'exposants de production agricole locale au marché du soir Gaspillage alimentaire de la restauration collective sous la compétence de la collectivité (g/repas servi) Nombre d'élèves touchés par les ateliers de sensibilisation à l'alimentation durable Nombre de rencontres de travail Nombre d'actes de communication (article presse, article web, flyer, affiche...)	Suivi PMA
Objectif n°9 : Sobriété, efficacité et énergie renouvelables	Action 26 : Apporter du conseil à la réhabilitation et à la construction globale et performante (optimisation des consommations d'énergie, amélioration du confort d'été, qualité de l'air intérieur...)	Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (MWh) Part de bâtiments de classe F ou G selon le DPE pour les GES (ou équivalent) (hors DOM) Part de bâtiments publics de classe F ou G selon le DPE pour l'énergie (ou équivalent) Surface de bâtiments publics ayant fait l'objet d'un diagnostic énergétique (%)	Suivi PMA
	Action 27: Massifier la rénovation énergétique des logements individuels et collectifs. Lutter contre la précarité énergétique	Nombre de dossiers « Habiter mieux » déposés à l'Anah sur le territoire) Nombre de logements rénovés énergétiquement (nb logements rénovés/100 logements existants) Nombre d'heures de consultations et de conseils de l'espace France	Suivi PMA

AXE 3 - POUR UN TERRITOIRE INNOVANT, SOBRE ET RÉSILIENT

Objectif n°9 : Sobriété, efficacité et énergie renouvelables		Rénov	
	Action 28 : Accompagner les entreprises dans la transition de leurs activités	Nombre d'entreprises accompagnées sur des démarches de « transition » (numérique / RSE) Nombre de projets innovants détectés / Accompagnés Nombre de communications réalisées / évènements de valorisation organisés	
	Action 29 : Développer les énergies renouvelables	Evolution de la production d'énergie renouvelable pour chaque type d'EnR sur le territoire Evolution de la puissance d'énergie renouvelable pour chaque type d'EnR sur le territoire Part de la production d'énergie renouvelable installé avec l'appui de PMA (cadre Appel à Manifestation d'Intérêt sur le photovoltaïque)	Territorial – ADU & ATMO
Objectif n°10 : Economie circulaire et réduction des déchets	Action 30 : Développer l'économie circulaire sur le territoire	Part d'achats socialement et écologiquement responsables Évolution de la quantité des ordures ménagères collectées Formation Economie circulaire Nombre de synergies d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) opérationnelles sur le territoire (nombre) Nombre d'entreprises engagées dans les synergies d'Ecologie Industrielle et Territoriale Part d'achats socialement et écologiquement responsables Évolution de la quantité des déchets valorisés Part du budget consacrée à la politique Economie Circulaire dans le budget global Services de la collectivité formés à l'économie circulaire Nombre d'actions de concertation des acteurs de l'ECi sur le territoire et fréquentation	Suivi PMA

AXE 3 - POUR UN TERRITOIRE INNOVANT, SOBRE ET RÉSILIENT

Objectif n°10 : Economie circulaire et réduction des déchets			
	Action 31 : Valoriser les déchets organiques	Nombre de réunions et visites en lien avec la méthanisation Montant aide financière SYGAM/GRDF dédié à un projet local de méthanisation Nombre de composteurs vendus Nb de sites de compostage collectif actifs Bio bornes : nb d'installations Bio bornes : tonnage collecté Bio déchets : nombre de foyers volontaires Tonnages de déchets verts collectés en déchetteries / tonnes de compost fabriqué et vendu Part des déchets ménagers et assimilés orientés vers le recyclage organique à par an (%)	Suivi PMA
	Action 32 : Réemploi, réparation, nouvelles filières	Nombre de rencontres de travail en lien avec réemploi, réparation, filières Part d'entreprises et d'établissements ayant été formées à l'écoconception durant les 4 dernières années (%) Proportion de l'activité de l'allongement de la durée d'usage dans l'activité économique (%) Proportion de l'activité de réemploi et/ou de réutilisation dans l'activité économique (%)	Suivi PMA

AXE 3 - POUR UN TERRITOIRE INNOVANT, SOBRE ET RÉSILIENT

Objectif n°11 : Mettre en œuvre du Plan de Mobilité	Action 33 : Améliorer les transports collectifs et l'inter-modalité	Evolution du nombre d'abonnements multi-réseaux au sein du Pôle Métropolitain (PASS OK, TER...) Fréquentation des TC (voyages/hab) Maillage du territoire par le réseau TC Part modale des déplacements intermodaux	Suivi PDM / Territorial ADU (SCOT)
	Action 34 : Développer l'usage des modes actifs	Evolution du nombre de km de pistes cyclables (par type d'aménagements) Nombre de places de stationnement vélo, hors pince-roues (nb / 100 habitants) Linéaire de voies vertes Budget dédié à la politique cyclable	Suivi PDM / Territorial ADU (SCOT)
	Action 35 : Rendre l'usage de la voiture plus vertueux	Nombre de places de stationnement public pour les voitures par habitant (nb/hab) Nombre de covoiturage réalisé Nombre de véhicules électriques en circulation Autres véhicules bas-carbone Nombre de points publics de recharge VE Nombre de points publics d'avitaillement	Suivi PDM / Territorial ADU (SCOT)

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2024-2030 OUTIL DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

PROJET DE PCAET
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14/11/2024



Conception Pays de Montbéliard Agglomération - janvier 2024 - Crédits photos : Pays de Montbéliard Agglomération

PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION

8 AVENUE DES ALLIÉS - BP 98 407 - 25 200 MONTBÉLIARD
TÉL. 03 81 31 88 88 - FAX 03 81 31 88 89